



*Région Centre*

# **CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL**

**PROCES-VERBAL DES DEBATS**

**REUNION DU 6 MARS 2008**

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION CENTRE

**Réunion du jeudi 6 mars 2008**

- ooOoo -

**Etaient présents :**

Noël ADAM, Gil AVEROUS, Jean-Pierre BARNAGAUD, Jacques BEFFARA, Xavier BEULIN, Odile BORDIER, Jean-Claude BOURQUIN, Yann BOURSEGUIN, Jean-Paul BRUNET, Roland CAILLAUD, Michel CALANDRE, Jean CHAZALON, Jean-Luc CHEVET, Nicolas CHILOFF, Jean-François CIMETIERE, Michel COHU, Christophe COQUIN, Philippe CORDAT, Jean-Louis CORVAISIER, Alain COURTOIS, Denis COUTURIER, Geoffroy de MONCUIT, France de SAGAZAN, Achille DEFFONTAINES, Philippe DEFOSSEZ, Luc DELLA-VALLE, Bernard DEMAN, Jean-Louis DESNOUES, Bernard DUBOIS, Marine DUCLOS DEROUA, Jacqueline DUMAS, Danielle FAURE, Daniel FERLIN, Jean-Jacques FRANCOIS, Bernard GAGNEPAIN, Jean-Claude GALERNE, Etienne GANGNERON, André GATEAULT, Philippe GIRARD, Jean-Louis GIRAULT, Karine GLOANEC-MAURIN, Dominique GUILLAUME, Daniel HERLEMONT, Lucien JAHIER, Guy JANVROT, Eric JAVOY, Fatim LABIB, Michel LALLIER, Yves LAUVERGEAT, Joseph LEAL, Claude LEBEY, Christine LECERF, Alain LEJEAU, Jean-Pierre LEVEILLARD, Gérard LIGER, Gilles LORY, Marc MALAVAL, Jean-Paul MARCHAU, Guy MARIN, Yves MARINIER, Catherine MELET, Jean-Pierre MENARD, Joël MIRLOUP, Gérard MORIN, François NOBILI, Jean-Pierre PAUL, Gérard PETIN, Pierre PETITGUILLAUME, Paulette PICARD, Daniel PIERREJEAN, Patrick POIRIER, Philippe POUDRAI, Gérard PRIER, Colette PREVOSTEAU, Sébastien ROBLIQUE, Yves ROTY, Alain ROULLEE, Dominique SACHER, Gisèle SCHAUSI, Francis SCHOLLIER, Jacques THIBAUT, Daniel TOURY, Patrick UGARTE, Daniel VANDEVIVERE, Gustave VERGNEAU, Jeannette VEY, Jean-Pierre WALDER.

**Etaient excusés :**

Martine AUBRY, Armelle BRUANT, Jean-François DAVOUST, Jean-Pierre JACQUET, Jacques VRAIN.

- ooOoo -

**M. le Président.**- Chers collègues, j'ouvre notre séance.

Je vous souhaite la bienvenue pour cette séance un peu exceptionnelle de notre Assemblée.

La matinée sera consacrée à l'adoption des règles de fonctionnement qui vont réguler notre vie, si je puis dire, au sein du CESR et nous voterons quelques modifications ou ajustements de notre règlement intérieur. Dans un deuxième temps, nous présenterons plusieurs cahiers des charges :

- celui de la section Prospective ; je précise d'ailleurs que nous aurons à adopter sa composition et à élire son président.
- celui de la Conjoncture ;
- celui des Travailleurs pauvres ;
- celui du SRADDT.

Après le déjeuner, une information relative à la construction du budget régional vous sera faite à plusieurs voix. En particulier Éric PORTAL, directeur général adjoint du Conseil régional, viendra présenter la manière dont il se construit. Nous serons sous la haute autorité de Bernard DUBOIS, notre Rapporteur général du Budget, qui assurera l'animation de cet après-midi.

Je vous précise que nous avons reçu la saisine du Conseil régional pour notre prochaine plénière. Nous en dirons un petit mot en fin de matinée, pour que vous ayez en tête les sujets qui y seront débattus, en particulier sur les dossiers de la formation. Nous reviendrons également en fin de matinée plus en détail sur le dossier concernant l'aéroport de CHATEAUROUX-DEOLS.

Pour démarrer cette matinée, nous sommes convenus de vous présenter à travers un PowerPoint les règles de fonctionnement du CESR, de manière assez succincte, pour que nous ayons en tête les différents éléments qui régulent ses travaux.

Je précise que tout cela est issu de plusieurs réflexions.

D'abord, nous avons tiré les conséquences des six années précédentes et nous avons essayé d'adapter, sur tel et tel points, au regard de ce qu'ont pu être ces règles de fonctionnement pendant ces six années, les ajustements qui devraient nous permettre de mieux fonctionner, en tout cas de faire en sorte que chacune et chacun des conseillers du CESR se sente à l'aise par rapport à sa propre fonction. Un objectif que nous voulons vraiment mettre en exergue à travers ces six années de mandature est de faire en sorte que nos travaux soient mieux rythmés, mieux cadencés, que nous ayons le souci de les valoriser, ainsi que nos avis, bien sûr à l'intérieur du CESR et pour nos propres organisations, celles pour lesquelles nous sommes mandatés, mais également à l'extérieur.

Évidemment, nous avons des interlocuteurs privilégiés, le Conseil régional et l'État, mais il est important aussi que le CESR soit mieux connu qu'il ne l'est, en particulier à travers les avis et les travaux qu'il est à même de conduire sur différents sujets.

Par ailleurs, nous avons souhaité, peut-être parce que c'était aussi un souci exprimé par certains d'entre vous, nous donner les moyens d'être un peu plus réactifs au regard de l'actualité régionale.

Nous ne sommes évidemment pas une instance de nature politique mais, en même temps, il nous apparaît, sur certains sujets qui concernent et impactent directement le territoire régional, que nous pourrions de manière mieux cadencée, avec des moyens d'expression plus réactifs, faire en sorte que le CESR soit entendu sur tel ou tel sujet, qu'il ne réponde pas simplement à des sollicitations faites par la presse ou par tel ou tel interlocuteur, mais que nous prenions aussi l'initiative de nous exprimer de façon plus régulière. Pour ce faire, vous le verrez, nous proposons qu'à chaque séance plénière, si l'actualité le demande, nous puissions glisser ou insérer, au milieu de nos travaux ayant un caractère plus formel, sur un sujet particulier, une information mais également une réaction qui pourraient donner lieu par la suite à une forme d'expression de type communiqué ou à travers les médias régionaux.

La troisième volonté que nous exprimons à travers l'évolution de ces règles de fonctionnement est de mieux impliquer les conseillers économiques et sociaux.

Mieux impliquer, tout est relatif. Certains d'entre vous le sont déjà fortement. La volonté exprimée par votre Bureau est de faire en sorte que chaque conseiller soit membre d'une commission – c'est la règle –, d'un groupe de travail et que nous nous assurions qu'à travers ces commissions, ces groupes de travail, nous ayons une bonne valorisation de l'implication personnelle de chacune et chacun d'entre vous. Nous sommes convenus, autant que faire se peut, parce que c'est un point faible de notre fonctionnement actuel, d'éviter qu'un conseiller ne siège dans plusieurs instances du CESR et qu'il puisse se concentrer sur sa commission et sur le groupe de travail auquel il est amené à participer ou pour lequel il a été sollicité.

Le corollaire de ce point est que nous souhaitons mieux cadencer nos travaux.

Cela veut dire que lorsque l'on décide d'un thème de travail au CESR, nous sommes convenus que 18 mois, en gros, étaient le bon pas de temps pour mener à bien l'expertise, le travail de fond et les propositions ou préconisations issues de ce travail.

Si un sujet requiert plus de 18 mois de travail, nous proposons que systématiquement un rapport d'étape soit fait, ceci pour donner du rythme à nos travaux et faire en sorte que nous restions dans des laps de temps compatibles entre une thématique décidée à un moment et la finalisation du travail en question.

Nous avons vu par le passé que certains de nos travaux avaient été menés sur plusieurs années. Au moment de la restitution, on ne sait plus bien ce qui avait été décidé au départ. Il est donc important d'avoir ce cadencement plus rythmé, en tout cas plus compatible avec cette volonté de donner du rythme à nos travaux.

Un dernier mot sur un point auquel j'attache beaucoup d'importance : nous devons aussi trouver une bonne articulation entre nos différentes instances internes.

Il y a la plénière, moment fort de nos travaux, les Bureaux et, entre les deux, le travail des commissions qui se sont donné un programme de travail pour l'année 2008 d'ores et déjà relativement intense. Les groupes de travail, qui seront une amélioration – nous le souhaitons –, seront plutôt rattachés à une commission. Chaque groupe de travail devra avoir un noyau dur issu d'une commission, avec des conseillers venant d'autres commissions pour compléter, l'idée étant d'avoir un lien de proximité entre groupes de travail et commissions.

Il y a ce que l'on appelle le « Bureau restreint » au CESR, comprenant le Président et les huit vice-présidents, chacun ayant une délégation particulière. Nous souhaitons améliorer et consolider la relation entre les vice-présidents, les présidents de commission et les groupes ou commissions qui relèvent de la délégation de chacun des vice-présidents. Il s'agit d'être dans un système montant et descendant, de bien assurer la gestion des travaux et celle des représentations du CESR – dieu sait si elles sont nombreuses – et d'avoir un *reporting* pour l'ensemble de nos collègues.

Pour coiffer tout cela, nous sommes convenus d'un petit groupe, très serré autour de Nathalie DUPONT, pour améliorer nos procédures de communication, ceci afin d'être en phase avec cette volonté de mieux associer l'ensemble des conseillers et de faire transpirer à l'extérieur nos avis, nos travaux, de manière à mieux nous faire connaître de l'opinion, en tout cas de la société régionale.

Voilà pour les grands objectifs.

Avec André LOPEZ, nous allons dérouler un PowerPoint qui reprend, à travers les différentes instances du CESR, les points sur lesquels nous devons acter soit ce qui se faisait déjà, soit une évolution en matière de fonctionnement. Ceci nous amènera à proposer à votre vote quelques modifications et ajustements au sein du règlement intérieur.

André, nous pouvons démarrer.

**M. LOPEZ.**- Je ne vais pas revenir sur les objectifs, puisque le Président les a largement développés. Nous allons décliner sur une forme un peu différente de la note que vous avez tous reçue et dont vous avez pu prendre connaissance ; elle est relativement succincte.

S'agissant du Bureau, il est clairement confirmé que c'est l'instance d'orientation et d'arbitrage de l'Assemblée, avec la volonté d'être un peu plus rigoureux sur la gestion des travaux, donc d'établir un planning prévisionnel et de veiller à son respect. Ce dernier intègre les différents travaux proposés par les commissions et validés par le Bureau.

Le Bureau peut être élargi aux présidents de groupes de travail. C'est ce que l'on appelle le « Bureau élargi », qui se réunira une fois par trimestre et permettra de faire le point sur l'ensemble des travaux et le tour d'horizon des représentations auxquelles certains d'entre vous sont appelés, avec la volonté également de tester, dans les semaines qui viennent, une lettre électronique qui mettrait en valeur des représentations ou des auditions dans les commissions ou dans le Bureau. Ceci développerait l'information et montrerait que le CES n'est pas uniquement les séances plénières, le vote des avis et la présentation des rapports, mais qu'il est aussi présent dans la vie quotidienne de la région.

Concernant les commissions, les quatre sont confirmées selon le schéma antérieur. Il a été décidé, si une commission voulait à l'intérieur créer des sous-commissions et des groupes de travail, que ceux-ci resteraient internes et se réuniraient le même jour que la commission, de façon à ne pas multiplier les réunions.

Une exception a été accordée de façon temporaire à la 2<sup>ème</sup> Commission jusqu'à l'été.

Chaque commission – le travail est en cours – devra définir ses priorités, ses thèmes de travail, en distinguant bien ce qui relève d'une sorte de veille sur ses compétences et sur les

sujets dont elle souhaite un approfondissement, qui pourraient faire l'objet d'un cahier des charges et éventuellement d'un groupe de travail.

Ces groupes de travail seront rattachés à une commission, qui sera un peu la commission référente et qui constituera leur noyau dur. Les travaux qu'ils conduiront seront validés par le Bureau, donc pas d'autonomie ni de *free lance* en la matière. Une volonté a également été exprimée : qu'ils soient en nombre limité, au maximum 12 personnes, sachant qu'un conseiller ne pourra appartenir en même temps qu'à un seul groupe de travail, cela pour permettre de valoriser les compétences d'un maximum de conseillers et de ne pas en avoir, comme on a pu le constater, certains présents dans beaucoup de groupes de travail et d'autres uniquement dans leur commission.

Chaque groupe de travail sera accompagné par un(e) chargé(e) de mission. Ainsi, il a été souhaité de ne pas multiplier les groupes internes aux commissions parce que l'équipe administrative ne pourrait pas suivre si trop de réunions se déroulent en même temps. Chaque réunion devra assurer ce que l'on a appelé un *reporting* auprès de sa commission de rattachement, mais également auprès du Bureau.

Pour la conduite des travaux, il a été souhaité de leur donner un peu plus de rythme, donc que les travaux soient limités à un an et demi. Pour des travaux un peu plus dans la durée, des rapports d'étape donneront une information aux conseillers et montreront à l'extérieur comment le dossier chemine. Cela s'est déjà produit par le passé.

Il faudra chercher des sujets d'autosaisine plus précis, de façon à avoir des propositions plus concrètes et à les conduire dans un laps de temps plus court.

Il y a également la volonté d'avoir des rapports plus succincts, plus concis, avec un meilleur équilibre entre la partie analytique et la partie propositions. L'expérience a montré sur certains travaux, même si le besoin d'analyse est important pour comprendre les problématiques, pour mettre à niveau l'ensemble des conseillers, que parfois les préconisations et propositions étaient recherchées au dernier moment et que cela nuisait à la fois à l'équilibre du rapport et à la pertinence de nos travaux.

Pour cadrer cet ensemble – cela existait par le passé mais nous l'avons un peu précisé –, il sera élaboré un cahier des charges qui devra comprendre des rubriques :

- la motivation du choix du thème ;
- la problématique traitée ;
- les contraintes à prendre en compte (de temps, matérielles, de contexte, ...) ;
- la démarche méthodologique suivie ;
- la composition du groupe de travail, avec son président et/ou son rapporteur ;
- les moyens humains nécessaires ;
- la répartition des rôles de chacun.

Il sera possible également de préciser quels seront les types d'audition, les rencontres qui pourraient être justifiées par ce travail, le calendrier et le cadencement des travaux, notamment les points d'étape, et la communication relative à ce travail :

- en amont, donc pour informer de ce que l'on va faire ;
- pendant ;

- après, donc ce que l'on peut appeler le service après-vente de nos travaux qui ne doit pas se limiter uniquement à la présentation en plénière.

Ce cahier des charges sera validé par le Bureau. Durant cette séance, des exemples de cahiers des charges déjà examinés par le Bureau vous seront présentés.

L'autre moment fort du CESR est les séances plénières. Il a été constaté qu'elles étaient un peu « tristounettes », manquaient d'attractivité, notamment pour les journalistes et pour les personnalités extérieures. La question se pose de les rendre un peu plus dynamiques et attractives, mais nous avons des contraintes liées au fait que nous sommes une institution. Il faudra peut-être réfléchir et tester de nouvelles dispositions. L'un des moyens cités par le Président est, lors de chaque séance, en fonction de l'actualité, d'évoquer ou de prendre position sur certains sujets proposés, notamment à partir de la veille que pourra faire la commission de la Conjoncture.

Autre idée également, qui restera à tester : comment mettre en valeur l'expression des différents collègues, c'est-à-dire mieux identifier le sens des interventions des collègues plutôt qu'avoir des interventions plus éparpillées au sein de la séance plénière. Il faudra tester, cela ne sera pas forcément facile mais nous pourrions commencer dès le 20 mars prochain.

S'agissant du rôle des vice-présidents, qui constituent le Bureau restreint avec le Président, ils ont chacun un domaine de compétence, de délégation, sont missionnés pour veiller, au sein des différents travaux et à l'extérieur, au respect de ce que l'on a appelé la doctrine du CESR. Il a été précisé également, pour assurer le lien avec les commissions, qu'ils seraient associés aux bureaux des commissions qui ont été institués. Ils ont également un rôle sur la ventilation des représentations du CESR ; nous recevons des invitations, des sollicitations pour diverses manifestations, colloques, conférences, d'où un rôle d'orientation, en dehors des représentations permanentes, déjà évoquées en Bureau et en commissions, qui font l'objet d'un tableau récapitulatif.

En termes de communication, nous avons des progrès à faire ; il ne faut pas avoir peur de le dire. Il faudra mettre en place un petit groupe de travail autour de Nathalie DUPONT, notre chargée de communication. Nous allons tester une lettre électronique qui présentera en interne et à l'extérieur certaines actions du CESR, y compris en dehors des plénières, des commissions et du Bureau.

Avant chaque plénière, à l'exception de celle-ci qui est purement interne, nous allons continuer ce qui se fait déjà depuis la moitié de l'année 2006, c'est-à-dire préparer des communiqués de presse, assez largement repris dans la presse régionale. À l'issue de la plénière, nous élaborerons des documents mettant en valeur les principaux points exprimés lors de nos séances.

En lien avec le cahier des charges que j'ai évoqué, nous accompagnerons nos rapports et communications d'une synthèse. Parfois, nos travaux sont lourds ; les institutions, les élus reçoivent beaucoup de documents. Donc, en même temps que la rédaction des rapports et communications, il sera dorénavant demandé d'établir une synthèse courte, avec le soutien de Nathalie DUPONT, de façon à avoir une communication un peu homogénéisée.

Voilà quelques chantiers et quelques règles dont certaines seront reprises dans le règlement intérieur. Ce sont les règles de conduite qu'il faudra que chacun respecte et auxquelles le Bureau devra veiller.

**M. le Président.**- Merci, André.

Avez-vous des questions ou des remarques sur ces quelques points ?

Michel LALLIER ?

**M. LALLIER.**- Le groupe CGT partage la volonté globale exprimée par le Bureau et rappelée par le Président, dans la recherche d'efficacité, de réactivité, de concision, mais craint que la disposition concernant la restriction d'appartenance à plusieurs commissions pour un même conseiller, c'est-à-dire la limitation à l'appartenance à un seul groupe de travail, en définitive, sous prétexte d'efficacité et de réactivité, ne nuise à la qualité de nos travaux. Je m'explique.

La richesse de nos travaux tient essentiellement à la diversité des points de vue, des approches que nous représentons tous au sein des collèges.

Or, cette rigidité, inscrite dans nos modes de fonctionnement, dans notre règlement intérieur, fera en sorte que cette diversité ne puisse pas s'exprimer dans tous les travaux de notre Assemblée.

Par conséquent, nous craignons que cette disposition, que nous pensons trop rigide, ne permette pas cette souplesse de fonctionnement dans laquelle l'ensemble de ce que nous représentons, c'est-à-dire tous les points de vue, les approches, s'exprime dans nos travaux.

L'argument « cela va permettre à d'autres d'y participer » crée la confusion, nous ne représentons pas tous ici le même point de vue. Un conseiller lambda ne défend pas les mêmes points de vue qu'un conseiller bêta, donc on ne remplace pas un conseiller par un autre. Par ailleurs, si cette disposition devait permettre que l'ensemble des conseillers s'impliquent, dans ce cas il faudrait l'appliquer aux représentations extérieures, par exemple.

En conséquence, nous pensons que c'est une rigidité qui risque de nuire de façon importante à la qualité de nos travaux.

**M. le Président.**- Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?

Dominique GUILLAUME ?

**M. GUILLAUME.**- Un peu dans le même registre, puisqu'on aborde la question du règlement intérieur, j'aimerais faire part d'une remarque que j'avais exprimée lors du dernier Bureau, sur la question du rattachement des groupes de travail aux commissions, notamment le groupe de travail « Femmes » à la 1<sup>ère</sup> Commission.

Après un échange avec les représentants du deuxième collège, je ne m'exprimerai pas en son nom mais en celui du groupe CGT pour relancer le débat. Il a été dit, dans le cadre de la présentation notamment de la vie des séances plénières, qu'il n'y avait pas d'interactivité, donc cela participera peut-être à lancer un débat un peu plus vivant !

J'aimerais poser la réflexion sur la question du groupe de travail « Femmes » et sa continuité dans cette mandature.

La CGT est surprise que ce groupe soit rattaché à une commission et qu'il ne constitue pas un groupe permanent et indépendant des commissions. Ce groupe s'inspirerait

de problématiques soulevées dans les commissions et demanderait une approche plus fine quant à la situation des femmes.

Nous sommes d'autant plus surpris, comme je l'avais déclaré, que d'autres groupes que nous dans le CESR pensent que la question de la situation des femmes traverse tous les domaines. Vous ne manquez pas de le relever lors de la présentation de chacune des cinq communications sur la question de la transversalité de ce groupe de travail.

D'ailleurs, le travail des six dernières années a démontré que les raisons qui freinaient les femmes à la prise de responsabilité dans le travail ou à investir des secteurs professionnels dits masculins, ou encore à se former, étaient les mêmes que celles qui faisaient obstacle à leur participation à la vie publique ou à leur présence dans des lieux de décision.

Le rapport portant sur les droits personnels a approfondi les raisons de ces inégalités hommes/femmes qui perdurent en France et en région Centre, et a permis de déterminer des caractéristiques territoriales. Il a pu permettre ensuite de rebondir sur la thématique « Femmes et immigration » et ainsi connaître la réalité et l'histoire de l'immigration dans notre région au travers des femmes.

Bref, tout ce travail, cette analyse doivent nous permettre aujourd'hui d'avoir une réflexion sur la place des femmes dans toutes les politiques territoriales que nous avons à traiter.

Les sujets sont nombreux. Ils n'ont pas changé depuis la dernière mandature : développement durable, transports, formation, santé, travail et égalité professionnelle, formation aux transports, etc., territoires, emploi.

Ce groupe de travail doit donc bien être l'éponge de toutes ces questions nouvelles qui se posent au fur et à mesure des évolutions de notre société, afin qu'il puisse avoir un travail non seulement de veille mais aussi d'approche des questions nouvelles qui risquent de se poser : coût des études, précarité, conséquences possibles de la décision de la Cour de cassation concernant l'état-civil du fœtus, dérogation aux droits fondamentaux dans certains pays européens, mobilité des salariés, franchise médicale, dépassement d'honoraires pour les précaires, travailleurs pauvres dont beaucoup de femmes font partie.

Nous souhaitons que tous les collègues soient représentés mais également les quatre commissions. Nous souhaitons également connaître qui participera en tant que personnalités extérieures à ce groupe de travail du CESR.

Selon les rumeurs qui circulent, peut-être n'est-ce pas le moment d'intervenir mais il faut absolument que nous définissions les contours de ce groupe, comment il doit fonctionner. D'après tous les éléments que nous avons eus, c'est un des groupes existants dans la précédente mandature dont les contours n'ont pas été définis dans le cadre de la présentation à cette plénière.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci. D'autres remarques ?

Gustave VERGNEAU ?

**M. VERGNEAU.**- Ce que je vais exprimer peut aussi bien relever du règlement intérieur que du mode de fonctionnement.

J'ai trois questions, plus une quatrième qui relèvera du règlement intérieur.

Premièrement, s'agissant du Bureau, pour ceux qui n'en sont pas membres, il y a un manque d'information considérable. Bien que l'on nous ait dit qu'il y avait quelquefois diffusion de l'information sur l'extranet du CESR, ce n'est pas fonctionnel encore aujourd'hui.

Je souhaite que les ordres du jour et les comptes rendus du Bureau soient diffusés de façon accessible à tous les membres du CESR.

Deuxième question : l'organisation du suivi ou la veille sur certains sujets qui relèvent des travaux du CESR. Pour les groupes de travail, je souscris au nombre limité de membres. La durée limitée à 18 mois me paraît concevable pour être efficace, mais comment, dans ces conditions, assurer le suivi sur telle ou telle question ? Ni le mode de fonctionnement ni le règlement intérieur ne le précisent.

Par ailleurs, il est précisé que chaque groupe de travail sera accompagné d'un chargé de mission, mais certains pourront se réunir avec ou sans chargé de mission. Que signifie le mot « accompagnement par un chargé de mission » ?

Cela peut relever tant du règlement intérieur que du mode de fonctionnement.

En revanche, sur l'autre question relative aux sections ou à la section Prospective, puisque c'est la seule qui existe encore aujourd'hui, nous parlerez-vous, à la fin du règlement intérieur, des chapitres 3 et 5 : pour la section Prospective, la vacance des sièges pour les membres extérieurs du CESR ? Le projet de règlement qui nous est soumis n'évoque pas la question et il serait clair de l'aborder. Cela fera peut-être partie d'une analyse tout à l'heure, je ne sais pas.

**M. le Président.**- Qu'appellez-vous la vacance des sièges ?

**M. VERGNEAU.**- Bientôt, seront désignées 10 personnes. Celles-ci peuvent avoir une évolution dans leur charge, dans leurs responsabilités ou, pour quelque raison que ce soit, comme la santé, ne plus pouvoir venir à la section Prospective. C'est un manque à gagner pour celle-ci d'être privée de ces personnes.

Or le règlement intérieur ne stipule pas le mode de fonctionnement. Ces personnes ne sont pas forcément portées à démissionner parce que cela ne fait pas partie de leurs priorités premières, si j'ose dire. Il serait peut-être bien qu'il y ait une petite parenthèse pour dire que les membres extérieurs de la section Prospective sont assimilés, concernant la vacance des sièges, aux membres du CESR, ou quelque chose de cette nature. Merci.

**M. le Président.**- Jean-Jacques FRANÇOIS ?

**M. FRANÇOIS.**- S'agissant du problème des groupes de travail, je voudrais témoigner de ma difficulté à constituer le comité de Conjoncture, du fait de cette rigidité dans l'appartenance à plusieurs groupes. J'ai eu au téléphone des présidents de commission qui ont galéré un peu pour fournir. Cela pose un problème.

L'article que j'ai sous les yeux dit : « Sauf raison dûment justifiée, validée par le Bureau, un conseiller ne peut appartenir en même temps qu'à un seul groupe de travail ». Si on l'assouplissait en disant qu'« un conseiller ne peut appartenir en même temps qu'à un seul groupe de travail, sauf accord du Bureau », sans préciser, cela pourrait peut-être permettre dans certains cas d'ouvrir un peu les choses.

C'est du vécu, ce que je mets sur la table !

Concernant l'appartenance d'un groupe – c'est un choix – à une commission, on peut faire une distinction entre deux types de groupe.

Certains sont totalement transversaux, selon l'exemple des « Femmes ». D'ailleurs, est-il judicieux de conserver l'intitulé ? Mais nous sommes peut-être là en avance sur le programme. D'autres groupes sont totalement dépendants de la commission. On peut avoir un groupe de travail transversal qui ait une prépondérance vis-à-vis d'une commission et qu'elle soit la commission d'appui sans que ce soit une dépendance totale. C'est une idée pour la réflexion, que nous avons eue dans nos discussions ce matin entre quelques représentants des salariés. Merci.

**M. le Président.**- Merci.

Claude LEBEY ?

**M. LEBEY.**- Pour l'équilibre dans les groupes, dans certains cas, il serait bon aussi de tenir compte de la territorialité, particulièrement tout ce qui touche à l'aménagement du territoire. Et je regardais la proposition sur le groupe du SRADDT, on trouve 4,45, 3,36 et, après, 1,37, 1,18, 1,28.

**M. le Président.**- Merci.

Yves ROTY ?

**M. ROTY.**- Sur l'aspect rigidité, c'est un peu sévère.

Qu'est-ce qui a conduit dans le séminaire cette réflexion exigeant maintenant que l'on ne soit adhérent qu'à un seul groupe ? C'est que l'on a constaté dans le passé que certains membres de l'Assemblée étaient dans 10 groupes, ce qui n'était pas forcément un gage de productivité, et que d'autres n'étaient dans aucun parce que c'était déjà pris.

C'est peut-être un peu rigide mais ce sont des règles surtout, qui ne devraient pas poser tant de problèmes. Lorsqu'on entre dans le détail, c'est un peu comme la fiscalité, quand on fait simple, on fait injuste et quand on fait juste, on fait compliqué !

Notre ami André LOPEZ vient de dire que, si on a déjà l'équilibre entre les collègues, entre les formations à l'intérieur de ces collègues, si en plus on doit avoir un aspect territorialité, etc., on va vraiment faire très compliqué et très difficile et peut-être plus rigide qu'on ne le souhaiterait.

Un autre aspect sur le groupe « Femmes », pour parler transversalité, il faudrait aussi savoir ce que va devenir ce groupe. Je serais assez favorable qu'on le pousse jusqu'à une notion de discrimination. Certes, ce qui a conduit à l'émergence de ce groupe « Femmes », c'était la constatation qu'il y avait des discriminations à leur égard, mais d'autres minorités

sont aussi discriminées et on pourrait imaginer un sujet plus large que la seule problématique des femmes. Il a été rappelé que cinq dossiers avaient été établis. On a sinon fait le tour de la question, en tout cas bien creusé le sujet et on pourrait peut-être aller un peu au-delà pour éviter une certaine rigidité, en quelque sorte.

**M. le Président.**- Merci.

Gilles LORY ?

**M. LORY.**- Je n'avais pas vraiment prévu d'intervenir à ce moment du débat, mais c'est aussi sur le groupe « Femmes », pour faire une suggestion. Ce groupe, sa composition, le travail qui sera à mener, son nom même posent un certain nombre de questions. Une proposition de composition de groupe de travail est faite.

La suggestion que je souhaiterais faire est que ce soit un groupe de travail préparatoire à une réflexion et une décision future de notre Assemblée et peut-être de se fixer dès à présent une date de plénière où nous pourrions trancher sur cette question. Cela me paraîtrait constructif.

**M. le Président.**- Merci.

Jacques THIBAUT ?

**Mme THIBAUT.**- Par rapport aux possibilités des groupes de travail de ne se retrouver qu'à l'occasion des commissions, il se pose un problème pour arriver à réaliser un travail effectif. Dans la mesure où un certain nombre de commissions sont entièrement consacrées à la préparation des plénières et, de plus, si on a l'occasion de se retrouver dans certains groupes sans le chargé de mission, comment pourra-t-on avoir suffisamment de rencontres pour faire un travail collectif ?

**M. le Président.**- Monsieur BOURSEGUIN ?

**M. BOURSEGUIN.**- Le groupe « Femmes » a été évoqué en Bureau. J'avais suggéré d'évoluer vers un nom plutôt « parité, équité », mais je crois que l'on ne peut pas aborder la question des femmes comme celle de la discrimination des minorités, puisque les femmes ne sont pas une minorité. C'est même plutôt le contraire, à l'échelle de la population mondiale ! Il ne faut pas tout mélanger. Il faut tendre vraiment vers cette question de la parité et de l'équité entre les sexes. Si des réflexions sont à mener sur les discriminations autres, c'est un autre objet d'étude.

**M. le Président.**- Quelques éléments de réponse.

Je rappelle que ces propositions émanent d'un séminaire qui a eu lieu en début d'année et qui a permis de passer un peu au crible l'ensemble de nos modalités de fonctionnement, au regard de ce qui se faisait précédemment mais aussi des aspirations de la nouvelle équipe. Le Bureau lui-même s'en est saisi ; ce qui vous est présenté aujourd'hui résulte de cette réflexion au Bureau.

Deux ou trois points.

D'abord, sur la notion de rigidité, il ne faut pas y voir l'absolue volonté du Président ou du Bureau de restreindre la participation de tel ou tel membre. Il s'agit plutôt, au contraire,

de favoriser la participation du plus grand nombre à travers les différentes commissions ou groupes de travail issus du CESR. Cette volonté avait été largement exprimée déjà sous l'ancienne mandature ; elle l'a été à nouveau et traduit au fond cette volonté.

Entre la règle et l'application, entre la lettre et l'esprit, il y a évidemment des moments où nous aurons à ouvrir pour telle ou telle raison.

La première des raisons – elle est importante – est qu'il y a parmi nous des compétences évidentes sur tel ou tel sujet et qu'il serait de bon aloi qu'elles puissent justement être entendues et s'exprimer à travers tel ou tel groupe de travail sollicité sur tel ou tel sujet. C'est une première bonne raison.

Une seconde est liée au fait qu'un groupe constitué de manière permanente par 10 à 12 conseillers, chiffre que nous sommes convenus entre nous comme paraissant être le bon calibrage pour être efficace, n'excluait pas que, de manière occasionnelle parce que la question qui vient en débat ce jour le nécessite, il puisse être fait appel à tel ou tel autre collègue pouvant apporter sur le sujet une réflexion pertinente ou – et c'est un point sur lequel nous sommes d'accord – qu'il puisse être demandé à être entendu par le groupe de travail en question.

Il n'y a pas de rigidité, au sens le plus absolu du terme.

Néanmoins, je ne suis pas tout à fait en phase avec Michel LALLIER sur le fait qu'il faut bien faire la distinction sur la volonté, souci que nous aurons en permanence, de faire en sorte que la plupart des groupes puissent être également présents dans les différentes instances.

Ce que je dis là est évidemment à géométrie variable. Il faut faire la différence entre notre collègue de la FSU – il n'est pas là ce matin – qui, à lui tout seul, ne peut pas prétendre, au nom de son groupe, être présent dans tous les groupes et dans toutes les instances et un groupe comme le vôtre dans lequel vous avez capacité à être présents dans plusieurs endroits.

Il m'apparaît important – cela fait le lien avec la deuxième question posée sur le rattachement autant que faire se peut des groupes de travail à une commission – d'insister sur la volonté que nous avons de faire, de manière régulière, ne serait-ce qu'au niveau de la commission d'abord, une sorte de *reporting* entre les travaux menés par les groupes de travail spécifiques, thématiques, et non les groupes internes aux commissions, et une commission qui, par essence, est représentative de l'ensemble des composantes du CESR. C'est aussi une manière de s'assurer – je vais le dire en négatif – qu'il n'y ait pas de dérive particulière qui s'exprime dans les travaux que mène un groupe de travail, qui ne prendrait pas en compte par exemple les aspirations, les orientations ou les propositions, pour éviter que telle ou telle composante se sente « exclue » d'une sensibilité exprimée dans tel ou tel groupe de travail.

Cette relation a aussi du sens dans la mesure où nous souhaitons que ce rattachement puisse se faire à travers une commission.

Par rapport à cela, une précision a quand même son importance : rattachement à une commission ne veut pas dire dépendant d'une commission ni que la composition du groupe de travail doit émaner de la commission de rattachement. Quand on évoque le noyau dur, cela signifie que, dans un groupe de travail, s'il y a 10 conseillers, il n'est peut-être pas illogique

que 2 ou 3 d'entre eux soient issus de la commission de rattachement, complétée ensuite par deux autres issus de chacune des autres commissions. C'est un peu ainsi que nous avons essayé de construire ces groupes de travail.

Cela ne m'apparaît pas complètement déconnecté d'un fonctionnement qui se veut efficace et, en même temps, du souci de bien rattacher, notamment par cette capacité de manière occasionnelle mais évidemment récurrente à faire état au sein de la commission de rattachement de l'évolution des travaux du groupe et de s'assurer qu'il n'y a pas sinon de dérive, en tout cas d'absence de prise en compte de telle ou telle sensibilité exprimée au sein de notre Assemblée.

Au sujet du groupe « Femmes », je vais répéter ce que j'ai dit en Bureau. J'avais exprimé la volonté que nous le mettions en place dès aujourd'hui, rattaché, oui, c'est vrai, à la 1<sup>ère</sup> Commission, mais avec une existence relativement limitée dans le temps. C'est la question que pose Gilles LORY.

Je ne suis pas capable de dire aujourd'hui si c'est plutôt juin ou octobre-novembre. La volonté est de faire en sorte que ce groupe de travail détermine en son sein, par la composition qui en sera retenue, les axes de travail qui l'ont emmené, mais peut-être plus encore la forme, au sens, entre guillemets, « institutionnel » du terme, que devrait prendre le devenir de ce groupe de travail.

Il y a plusieurs hypothèses :

- soit cela reste un groupe comme précédemment dans l'ancienne mandature, c'est-à-dire un groupe « Femmes » transversal ;
- soit il devient un groupe « Femmes... plus autre chose », à voir ;
- soit, nous l'avions évoqué mais nous ne sommes pas allés très loin jusqu'à maintenant – c'est pourquoi il faut approfondir la question –, si nous avons la volonté d'y associer des organismes ou des personnalités extérieures, il conviendrait éventuellement de faire muter ce groupe de travail en une nouvelle section du CESR. Auquel cas, ce serait une nouvelle dimension que nous lui donnerions. Il faut bien y réfléchir avant parce que c'est une autre configuration. Dans les sections, il y a obligation de consulter le Président de région et le Préfet concernant les représentations extérieures ; il y a un certain ordonnancement sur la composition. Sommes-nous prêts à aller jusque-là ? C'est de cela dont nous devons discuter.

C'est la raison pour laquelle j'ai proposé, si vous en êtes d'accord, que j'assume momentanément la responsabilité de ce groupe, en tant que Président du CESR, avec une composition que nous retiendrons en fin de matinée et qui vous fera des propositions lors d'une plénière. Je ne sais pas si ce sera en juin ou à l'automne prochain.

La volonté est là. Je ne peux pas être plus précis sur ce thème.

Concernant la notion de territorialité, c'est aussi un sujet. J'ai envie de dire à Claude LEBEY, prenons-le avec la même finesse que lui.

Tu l'as située à travers le SRADDT. Sur ce sujet, où la dimension territoriale est plus qu'évidente, il faut que nous nous attachions à faire en sorte qu'il n'y ait pas une disproportion entre les différents départements qui composent la région.

Je ne suis pas sûr d'ailleurs que la notion de département en tant que tel soit si importante ! J'ai plutôt envie de dire qu'il faut, dans ce groupe SRADDT, que nous soyons bien conscients qu'il existe des sous-ensembles territoriaux infrarégionaux. C'est à partir d'eux qu'il faut identifier, à travers la représentation au sein du groupe, quelles sont leurs caractéristiques et leurs spécificités et, plus encore, comment articuler, dans une politique d'aménagement et de développement du territoire, ces différents sous-ensembles et comment faire en sorte que chacun puisse s'exprimer. D'ailleurs, cela dépassera largement le cadre du groupe de travail SRADDT en tant que tel parce que ce sera vraiment un sujet d'Assemblée, puisque nous sommes tous concernés au premier chef. Il faudra faire en sorte de prendre bien en compte cette dimension. Je n'y vois pas d'inconvénient.

Je voudrais terminer par les questions que pose Gustave VERGNEAU.

S'agissant de l'extranet, je ne suis peut-être pas le mieux placé pour répondre, mais il est vrai que nous avons eu des soucis, il ne faut pas s'en cacher. Je ne vais pas me réfugier derrière les aspects techniques, mais reconnaissons-le, parce qu'au niveau du Conseil régional, on a changé de maquette, de support, le CESR a été un peu... oublié ; je le dis pudiquement ! Il a fallu ramer derrière pour revenir dans le dispositif et nous ne sommes pas complètement satisfaits.

C'est un aspect en évolution. Je le dis comme je le pense : à un moment où le CESR figure probablement parmi les rares assemblées qui se sont dotées des moyens de communication informatiques peut-être les plus aboutis, en tout cas en termes d'échange entre nous, je regrette que nous n'ayons pas cette capacité, que nous avons acquise au fil de ces dernières années, à mieux valoriser l'équipement et à bénéficier d'échanges d'informations, etc.

Pour compléter un peu l'information, sachez – ce n'est qu'un exemple – que notre rapporteur de Conjoncture, Jean-Jacques FRANÇOIS, qui produit un énorme travail de rassemblement de données, de synthèse sur le domaine économique et social, nous a proposé de mettre en ligne de manière régulière, avec l'appui de nos services, Marie-Christine en particulier, non seulement les données en question mais aussi l'accès à d'autres bases de données permettant à chacune et à chacun d'entre vous, dans ce domaine, je le précise, d'entrer un peu plus dans le détail, pour celles et ceux qui le souhaitent.

Nous ferons la même chose là où nous le pourrons et au fur et à mesure que, sur tel ou tel sujet, telle ou telle thématique, nous pourrons aussi enrichir nos propres bases. La volonté est que progressivement – c'est aussi une nouveauté que nous introduisons – chaque commission gère, dans son domaine de compétence, sa propre base de données, son propre observatoire, en quelque sorte, ses propres indicateurs – ce sera mis à disposition de l'ensemble des conseillers –, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la formation, de l'enseignement supérieur, évidemment dans le domaine économique et social mais également des indicateurs sur les questions plus relatives aux infrastructures, à tout ce qui va entrer à travers l'Agenda 21, etc. Tout cela doit permettre non seulement d'être alimenté mais déjà de vous donner accès à des informations utiles et intéressantes.

Par rapport à la vie interne du CESR, puisque c'est bien de cela dont il s'agit, là aussi, André LOPEZ l'a dit, la volonté est que nos propres travaux soient mieux valorisés. En termes d'information, je ne suis pas sûr qu'un compte rendu de Bureau soit suffisant pour tenir l'ensemble des conseillers informés de la vie du CESR, mais entre ces comptes rendus, ceux de commissions, la lettre électronique interne, bref, un certain nombre de supports, nous

sommes en capacité d'améliorer très sensiblement l'accès à l'information et surtout le croisement des informations entre chacune des instances internes du CESR. La volonté est là. Le petit groupe qui se réunira autour de Nathalie DUPONT aura aussi à nous dire dans quelle mesure nous pouvons satisfaire toutes ces demandes. Il existe aussi quelques limites physiques, il ne faut pas se le cacher ; l'équipe du CESR est efficace mais n'est pas non plus très nombreuse et il faut faire avec.

Concernant l'accompagnement des groupes de travail par les chargés de mission du CESR, accompagnement veut bien dire ce qu'il veut dire. Systématiquement, pour chaque groupe de travail, pour chaque commission, pour la section, un chargé de mission est affecté à chacune de ces instances internes.

Il ne faut pas se le cacher, – cela peut être le cas, par exemple, pour la 2<sup>ème</sup> Commission qui a demandé, jusqu'au mois de juin, à cumuler les réunions de commission et de sous-groupes de travail interne – un(e) chargé(e) de mission ne peut pas se couper en quatre et, physiquement, ne pourra pas être présent(e) à chacune des réunions des commissions ou groupes. La volonté est de s'assurer que le suivi est là. Il y a nos chargés de mission mais aussi nos collaboratrices qui assurent le secrétariat et qui peuvent dans certains cas assurer le relais. Il n'y a pas d'ambiguïté à ce sujet.

C'est un petit tour rapide des questions qui ont été posées.

Nous sommes des personnes responsables et il faut se dire les choses jusqu'au bout. Nous avons aussi, en tout cas j'ai la responsabilité de tenir dans un budget assez contraint, disons-le. Il ne s'agit pas de freiner le nombre de réunions, les représentations, etc., mais d'essayer de combiner l'efficacité et la compatibilité avec un encadrement budgétaire qui n'est pas pléthorique et avec lequel nous devons équilibrer l'ensemble de nos moyens. Cela fait partie des points sur lesquels nous devons avoir un œil vigilant.

Retenez simplement qu'il y a l'esprit et la lettre. Mon souci est que tout cela soit plutôt bien cadré, mais le Bureau a toute facilité et toute faculté, pour un groupe de travail, pour une représentation ou quelque chose d'exceptionnel, d'autoriser et même de favoriser des dérogations à ce règlement intérieur qui vous est proposé, et de faire en sorte qu'on ne le traduise pas comme un des faits de rigidité particuliers. Ce n'est pas notre volonté.

Au vu de ces réponses, Gustave VERGNEAU ?

Après, je voudrais que nous entrions dans le règlement intérieur.

**M. VERGNEAU.**- Qu'en est-il de la vacance des sièges ?

**M. le Président.**- Je n'ai pas répondu, en effet. Pour les membres du CESR, c'est la même règle que pour tout le monde. Il est précisé d'ailleurs dans le règlement intérieur que cela vaut aussi pour la section.

Pour les membres extérieurs, la seule réponse est le fait que nous sommes convenus que le mandat qui leur est confié est de trois ans. Il est vrai qu'il peut se passer des choses durant cette période, mais si, au bout de trois ans, le constat est fait qu'un des membres extérieurs n'est pas présent, il faut en tirer les conséquences pour la suite.

**M. LOPEZ.**- Je voudrais apporter une précision. Dans le règlement intérieur tel qu'il est écrit, à l'article 24 sur la section, il est dit : « Le deuxième alinéa de l'article 66 est applicable aux membres extérieurs de la section ». Cet article dit : « Tout membre du Conseil – cela vaut aussi pour les membres extérieurs – dont l'absence répétée et non motivée aura été constatée au cours d'une période d'un an par le Bureau, pourra être déclaré, sur proposition du Bureau, démissionnaire d'office par le Préfet de région. » Vous le voyez, une clause concernant l'assiduité existe.

En termes de remplacement, de vacance, l'article 68 dit – et on peut peut-être dire qu'il s'applique aussi aux membres extérieurs de section et, dans les faits, c'est le cas : « Il est pourvu à la vacance des sièges dans un délai de deux mois à dater de la constatation de celle-ci par le Préfet de région. »

**M. le Président.**- Je ne pense pas que la vacance pose un problème. Votre question était plus sur l'absentéisme, en fait ?

**M. VERGNEAU.**- C'est l'absentéisme, mais la section Prospective, le Président et le Bureau du CESR n'ont pas pouvoir, dans le règlement intérieur, tel qu'il était libellé ce matin, sur l'absentéisme des membres extérieurs.

**M. le Président.**- *A priori*, oui. C'est plus délicat. J'imagine mal, au sujet d'un organisme extérieur, sollicité et ayant donné son accord pour participer à la section, dans les trois ans qui suivent, être obligé de le démissionner d'office ! Pourquoi pas, mais cela ne me paraît pas forcément une bonne situation.

En revanche, la situation est différente lorsque c'est une vacance pour un motif professionnel ou autre. Dans ce cas, on peut procéder au remplacement, mais ce n'est pas le même cas de figure que l'absentéisme qui relève plus, entre guillemets, de la « sanction ».

**M. VERGNEAU.**- Je le vois d'une façon positive. C'est un manque à gagner pour la section Prospective et le règlement ne donne pas pouvoir, sauf si on met une petite incise.

**M. le Président.**- Elle y est, mais il faudra voir dans quel cadre il est possible d'en user. Pour les membres internes, cela ne pose pas de problème.

**M. VERGNEAU.**- J'apprécie également qu'il y ait une tentative de prise en charge des frais de déplacement pour les membres extérieurs.

**M. le Président.**- Nous l'avons réintroduite dans le règlement intérieur, sous réserve que le payeur régional ne nous pose pas de problème pour régulariser ces frais de déplacement aux membres extérieurs de la section. Mais, avec cette réserve, pas de problème !

Claude LEBEY ?

**M. LEBEY.**- Juste une petite précision. Par rapport à mon intervention, ce n'est pas nécessairement le fait que toute la territorialité soit représentée dans le groupe de travail, c'est plus dans le fonctionnement des groupes de travail.

En fonction de l'avancée des travaux, le groupe de travail peut recevoir des membres concernés par l'aspect territorial. Il ne s'agit pas qu'il y ait toute la représentation dans le groupe de travail en permanence.

**M. le Président.**- Jean-Pierre PAUL ?

**M. PAUL.**- Juste une chose : un peu de mathématiques ! Vous parlez de groupes de 10 à 12 personnes. Nous sommes 95, ce qui veut dire 8 groupes de travail. S'il y a des travaux en plus, il faudra bien qu'il y ait des personnes en plus.

**M. le Président.**- C'est pourquoi le terme de rigidité ne me plaît pas trop ! Il faut que nous ayons un minimum de régularisation interne, mais nous ne sommes pas sur un schéma arithmétique complètement bloqué.

Pouvons-nous proposer les quelques ajustements du règlement intérieur, à partir de cette discussion ?

André LOPEZ ?

**M. LOPEZ.**- Je ne vais pas vous refaire une lecture du règlement intérieur, vous l'avez eu.

Je vais seulement rappeler ce qui est dans la petite note introductive.

Plusieurs raisons ont motivé ces adaptations du règlement intérieur.

La première était que nous étions en décalage par rapport au texte concernant la section Prospective, puisque nous n'avons pas intégré dans notre règlement intérieur les changements intervenus dans le Code général des collectivités territoriales. Dans le fonctionnement, cela avait été fait.

Les autres dispositions sont des adaptations :

- pour donner au rapporteur de la Conjoncture, le titre de rapporteur général comme les rapporteurs du Budget et du Plan ;
- pour permettre aux vice-présidents ayant délégation d'assister au Bureau des commissions ;
- pour confirmer une pratique, indiquée pour les commissions mais qui n'était pas pour le Bureau, à savoir la possibilité d'auditionner des personnalités, des représentants d'organisme ;
- pour supprimer une notion, qui avait une justification en son temps, celle de commission spécialisée. Dans les textes antérieurs, la notion de groupe de travail n'existait pas au sein du Code général des collectivités territoriales. Les choses ont changé depuis et ce terme n'est plus usité chez nous, donc autant le supprimer du règlement intérieur pour tout appeler « groupe de travail ».

L'article 15 a été ajouté : « Sauf raison dûment justifiée et validée par le Bureau, un conseiller ne peut appartenir en même temps qu'à un seul groupe de travail. »

**M. le Président.**- Sur ce point, quelle était la proposition de Jean-Jacques FRANÇOIS ?

**M. FRANÇOIS.**- C'était d'inverser la phrase en disant que, par principe, c'est de « faire partie d'une seule commission, sauf décision du Bureau ». Il paraît très restrictif de commencer par dire qu'il faudra motiver, le Bureau, etc. Il faudrait être plus souple.

On ne met pas pour quelle raison le Bureau l'acceptera, mais cela permet d'ouvrir un peu les choses. C'est ma lisibilité personnelle !

**M. le Président.**- Proposition de rédaction : « Un conseiller ne peut appartenir en même temps qu'à un seul groupe de travail, sauf décision contraire prise par le Bureau » ? Cela vous convient-il ? (*Réponse affirmative.*)

**M. LOPEZ.**- Nous allons l'intégrer.

Il y a quelques modifications de texte.

À l'article 19, c'est pour rendre l'article un peu plus lisible.

Le gros changement est le chapitre 3 relatif aux sections. Je pose la question de l'opportunité à l'article 24 de dire : « Le deuxième alinéa de l'article 66 et l'article 68 sont applicables aux membres extérieurs de la section. » Le deuxième alinéa de l'article 66 est sur l'absentéisme et l'article 68 est sur le remplacement des membres extérieurs.

Nous ajoutons : « Le deuxième alinéa de l'article 66 et l'article 68 sont applicables aux membres extérieurs de la section. » ? (*Réponse affirmative.*)

La question a été évoquée du rajout à ce même article 24 d'un alinéa concernant le remboursement des frais de déplacement. La loi le prévoit mais elle prévoit aussi un décret qui n'est jamais sorti, donc il est proposé au Conseil régional – la lettre a été signée par le Président – que les frais de déplacement des membres extérieurs de la section seront remboursés dans les mêmes conditions que ceux des membres du CESR ou des agents administratifs.

Il est souligné également qu'un cahier des charges devra préciser les missions de la section.

Je vous propose, à l'article 66 – ce n'était pas inscrit mais c'est aussi issu d'une discussion avec les conseillers – où il est dit : « L'absence répétée et non motivée d'un membre aux réunions de la commission intérieure à laquelle il appartient sera, sur décision du Bureau, signalée à l'organisme qu'il représente par le Président du Conseil économique et social régional de la Région Centre », d'ajouter : « L'absence répétée et non motivée d'un membre aux réunions de la commission intérieure, de la ou des sections et des groupes de travail auxquels il appartient, sera, sur décision du Bureau, signalée... » Il ne faut pas laisser entendre que la présence est seulement à assurer au sein des Commission, ce qui d'ailleurs est en conformité avec l'annexe qui précise les règles d'indemnisation des conseillers.

Voilà rapidement brossé le règlement intérieur. Pour plus de lisibilité, nous avons mis un peu de couleurs pour montrer ce qui était supprimé et ce qui était ajouté.

**M. le Président.**- Y a-t-il des questions particulières sur ces ajustements ?

Michel LALLIER ?

**M. LALLIER.**- Une explication de vote. Malgré l'assouplissement apporté par Jean-Jacques FRANÇOIS, nous ne sommes pas convaincus et nous maintenons nos restrictions. Nous pensons que cette disposition est malgré tout rigide, même si nous avons conscience que les débats d'aujourd'hui en plénière permettront demain au Bureau d'être plus souple. C'est

une disposition qui, pour nous, inscrite dans notre mode de fonctionnement, ne nous convient pas. Cela justifiera notre abstention.

**M. le Président.**- D'autres demandes ? (*Réponse négative.*)

Dans ce cas, avec les deux ajustements proposés, l'un sur cette question de l'appartenance au groupe de travail et l'autre sur l'extension des règles d'absentéisme à la section et au groupe de travail, par rapport à la version que vous avez entre les mains, je mets ce projet de règlement intérieur aux voix.

*Lecture des pouvoirs*

Que ceux qui sont d'avis de suivre ce projet s'expriment ? Merci. Abstentions ? 14. Y a-t-il des votes contre ?

Je vous remercie.

Nous passons à la section Prospective.

Pour le bon ordonnancement des choses, je vais demander à Yves LAUVERGEAT d'abord de nous présenter le cahier des charges de la section. Nous procéderons ensuite à la proposition de cette section, puis nous élirons son président, si vous le voulez bien.

Merci, Yves LAUVERGEAT.

**M. LAUVERGEAT.**- Le cahier des charges tel qu'il a été adopté par le Bureau et qui vous est proposé, mentionne le travail qui se fera sur la section jusqu'à la mi-mandature.

En effet, nous étions convenus, à l'issue de la mandature précédente, que le travail effectué sur six ans était beaucoup trop long et que nous souhaitions travailler de façon plus rythmée.

Deuxième cadre, nous étions convenus, à l'issue de la mandature précédente, qu'un travail prospectif sur l'ensemble des sujets transversaux et sur l'ensemble des territoires de la région risquait de nous poser d'autres problèmes et faisait que nous nous éloignions de plus en plus de la réalité, notamment du travail mené par les commissions.

Pour cette raison, nous avons souhaité travailler sur du plus concret, en vous proposant notamment un travail plus réactif et fourniture de documents ou de réflexions aux commissions. Nous avons là un peu de chance au niveau du *timing* et nous arrivons à bien nous cadrer avec l'Insee qui va nous fournir des collaborations et qui est très intéressé par le travail en commun.

Le travail porterait sur un examen et une co-construction des scénarios de projection de population à l'horizon 2030.

De façon globale, l'Insee a 8 scénarios pour projeter une population, en faisant varier le solde naturel, le solde migratoire, etc. Il a souhaité travailler avec nous sur le fait d'observer ce qui s'est passé dans les 20 dernières années sur des territoires de la région, afin d'essayer d'affiner un peu plus certains scénarios.

Nous travaillerions à l'échelle :

- de la région, bien évidemment ;
- des départements, parce qu'un certain nombre de politiques, notamment en termes de petite enfance et de personnes âgées, relèvent des compétences départementales ;
- des trois grands schémas géographiques que sont l'axe ligérien, le Nord et le Sud.

Nous souhaiterions essayer de descendre un peu en dessous de ces répartitions géographiques afin de trouver quelques territoires pertinents. Nous nous doutons que l'axe ligérien, le Nord et le Sud ne sont pas vraiment des territoires homogènes, il y a aussi quelques « sous-continentaux » à l'intérieur de ces grands territoires et nous essaierions de trouver quelques territoires représentatifs d'une problématique définie, avec le cadre très strict de l'Insee qui descend sur des zones nécessairement homogènes, contiguës et sur des bassins de population qui ne descendent pas en dessous de 50 000 habitants.

Ce travail permettra de dégager la matière pour ensuite essayer de voir, sur le plan de ces territoires, – nous verrons ultérieurement comment organiser tout cela – quels sont les impacts de cette modification, ces projections de populations, sur un certain nombre de thèmes.

Le premier bloc sur lequel nous regarderons, nous l'avons appelé « économie, ressources ». Tout reste à affiner, nous n'en sommes qu'au début. Que produira cette projection de populations ? Divers scénarios dans ce bloc.

Deuxième bloc, sur les offres de service : qu'est-ce que le vieillissement de la population ? C'est un des thèmes que l'Insee mène parallèlement à ce que nous allons faire ensemble, avec une projection affinée sur le département du 37.

Troisième bloc, sur les fonctionnalités territoriales : là aussi, tout reste à reconstruire.

Il faut voir comment tout cela fonctionne, quels seront les impacts ? Positifs ? Négatifs ?

Ensuite, nous essaierons de réagir sur ce que donne un impact sur un autre. Le vieillissement de la population, nécessitant un encadrement médical plus important, n'aura-t-il pas un retour sur la population active ? Nous essaierons de vérifier cela.

Troisième temps, c'est une formulation et c'est peut-être à ce moment-là que nous entrerons dans un véritable exercice prospectif. Je reviendrai sur le calendrier parce que tout a été fourni. Nous émettrons des hypothèses et nous verrons comment elles fonctionnent, ce qui nous permettra de revenir sur un questionnement de la projection émise par l'Insee. Logiquement, avec ce que nous devrions regarder, nous ne devons pas laisser la première projection dans son état initial.

Ce travail débouchera en 2010 sur un document écrit mais également une série de conférences, d'animations ; nous n'avons pas défini complètement les formes, mais ce travail sera intégré dans l'objectif de la section.

Du point de vue du *timing*, jusqu'en juin, nous aurons deux réunions, le temps d'avoir la liste des personnes extérieures. Nous travaillerons avec l'Insee sur la projection démographique. En juin, l'Insee fournira au CESR, donc à la section mais également à toutes les commissions, un cahier de projection démographique selon les finalités que j'ai évoquées.

De septembre 2008 à juillet 2009, nous travaillerons sur les impacts. Là encore, en juillet 2009, il est prévu une restitution, devant l'Assemblée plénière ou devant le Bureau – nous verrons cela par la suite –, de l'état des travaux. Puis nous aurons un an pour essayer de reformuler et de revoir les impacts.

Ce *timing* est assez serré, avec fourniture de trois étapes intermédiaires dont une en juillet prochain.

Voilà le travail schématiquement présenté.

**M. le Président.**- Merci, Yves LAUVERGEAT.

Y a-t-il des questions, des observations ou des remarques sur ce cahier des charges ?  
(Réponse négative.)

Dans ce cas, je considère que nous pouvons l'adopter.

Nous avons maintenant à composer cette section. Je vous rappelle que nous sommes contraints par des obligations : il doit y avoir parité entre le premier et le deuxième collègue.

C'est aussi une règle et un usage que nous faisons perdurer : les trois rapporteurs généraux sont membres de la section. Je les rappelle :

- pour le Budget, Bernard DUBOIS ;
- pour la Conjoncture, Jean-Jacques FRANÇOIS ;
- pour le Plan, Joël MIRLOUP.

Les propositions qui nous sont remontées des quatre collègues sont les suivantes :

- premier collègue : Gil AVEROUS, Odile BORDIER, Étienne GANGNERON, Claude LEBEY, Jean-Pierre MENARD et Jean-Pierre PAUL. Sommes-nous bien d'accord ?

(*Approbation de l'Assemblée.*)

- deuxième collègue : Noël ADAM, Michel LALLIER... Je me trompe ! C'est Michel COHU ?

Yves ?

**M. ROTY.**- Je ne sais pas à quel moment je pouvais l'expliquer. Nous sommes partagés entre le souci de faire monter une nouvelle génération – c'est Noël ADAM – et le respect de l'expérience et le besoin de professionnalisme que représente Michel COHU.

Au sein du groupe, nous avons eu une discussion. Michel COHU assurera la première moitié de la mandature et Noël ADAM aura eu le temps de se forger une expérience et prendra le relais pour la fin de la mandature, si vous permettez que nous modifions quelque peu cette représentation.

**M. le Président.**- J'avais donc anticipé.

- deuxième collègue : Michel COHU, Michel LALLIER, Christine LECERF, Gilles LORY, Catherine MELET et Jacques VRAIN.

Sommes-nous d'accord dans les autres groupes ?

*(Approbation de l'Assemblée.)*

- troisième collègue : Jean-Pierre BARNAGAUD, Jean-Paul BRUNET et Gustave VERGNEAU.

Oui, Monsieur LEJEAU ?

**M. LEJEAU.**- Monsieur le Président, chers collègues, il n'y a pas eu de concertation au sein du troisième collègue pour cette liste. Je mentionne depuis six ou huit mois que je souhaite appartenir à cette section Prospective. Je regrette de ne même pas avoir été informé de cette composition, cela aurait été la moindre des délicatesses... à moins que ce soit pour d'autres raisons, je l'ignore.

Je veux aussi remercier Michel CALANDRE pour ses interventions.

Cela va un peu à l'encontre de la lettre et de l'esprit de tout à l'heure ou, pour l'ouverture, de la participation et la concertation. Je le regrette, c'est tout.

**M. le Président.**- Je ne vais pas me défausser habilement ! J'ai souhaité que la concertation ait d'abord lieu au sein des collègues, ce qui m'apparaissait une priorité. C'est quand même au sein des collègues que l'on doit faire l'effort de désigner ses représentants.

Je pose de nouveau la question globalement au troisième collègue : la liste qui m'a été communiquée est-elle bien celle que nous devons proposer et entériner aujourd'hui ?

Michel CALANDRE veut-il prendre la parole ?

**M. CALANDRE.**- En effet, nous n'avons pas eu de réunion de groupe préparatoire. Nous avons eu des échanges téléphoniques.

Finalement, la répartition est de 10 personnes pour le troisième et le quatrième collègues. Dans l'ancienne mandature, il devait y avoir 1 personne du quatrième collègue et davantage de « places », entre guillemets, pour le troisième. Ceci entraîne des contraintes.

**M. le Président.**- Une proposition a été faite par le groupe FO de scinder en deux fois trois ans. Au sein du troisième collègue, cela peut-il être une formule pour faire en sorte qu'à trois ans, notre collègue LEJEAU puisse intégrer la section ?

**M. LEJEAU.**- Monsieur le Président, il n'y a pas de problème ! Il faut laisser la place à ceux qui le souhaitent.

Personnellement, c'était la seule section qui m'intéressait, mais je laisse ma place. Cela solutionne. Nous allons voter pour la liste proposée et c'est terminé.

**M. le Président.**- Je vous en remercie.

- quatrième collègue : Jacqueline DUMAS et Philippe DEFOSSEZ.

Michel ?

**M. CALANDRE.**- Je souhaiterais, dans trois ans, si la question se pose, que nous puissions reconsidérer les affaires.

**M. le Président.**- Tout à fait. C'est d'ailleurs parfaitement en ligne avec notre propre fonctionnement interne.

À cette liste, je vous propose qu'Yves LAUVERGEAT soit invité permanent de la section, pour faire le lien entre le Bureau restreint, en particulier les vice-présidents et le Président, et la section, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Je redonne la liste pour que nous puissions la mettre au vote : en dehors des trois rapporteurs généraux, Gil AVEROUS, Odile BORDIER, Étienne GANGNERON, Claude LEBEY, Jean-Pierre MENARD, Jean-Pierre PAUL, Michel COHU, Michel LALLIER, Christine LECERF, Gilles LORY, Catherine MELET, Jacques VRAIN, Jean-Pierre BARNAGAUD, Jean-Paul BRUNET, Gustave VERGNEAU, Jacqueline DUMAS et Philippe DEFOSSEZ.

Je vous demande de vous prononcer sur cette proposition.

*Lecture des pouvoirs*

Que ceux qui sont d'avis de suivre cette proposition s'expriment ? Y a-t-il des abstentions ? Une abstention. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Nous devons procéder à l'élection du Président de la section.

Je souhaiterais que nous puissions le faire à main levée, si vous en êtes d'accord.

Y a-t-il des oppositions pour que nous procédions à cette élection à main levée ? Personne ne s'y oppose. Je vous remercie.

Je voudrais vous proposer la candidature de notre collègue BARNAGAUD à la présidence de cette section.

Jean-Pierre, veux-tu dire un petit mot ?

**M. BARNAGAUD.**- C'est une tâche dont je mesure la difficulté pour avoir participé depuis bientôt 10 ans aux travaux de la section, d'abord avec Yves LAUVERGEAT et ensuite avec Gustave VERGNEAU, ce qui me permet de me faire une petite idée de ce qui peut non seulement m'attendre – cela, ce n'est pas grave ! – mais surtout « nous » attendre.

Yves vous a expliqué les premiers cahiers des charges pour la première partie de la mandature. Je pense surtout, au-delà de la démarche qu'il a exposée, que cela va nous permettre de travailler sur la notion de développement et de nous interroger sur cette notion même, ce qu'elle sera dans 15 ou 20 ans, ce qu'elle vaudra dire et comment elle s'applique en fonction des territoires et de leurs contextes différents.

Cette question est au cœur de pas mal de nos réflexions et de nos débats et, quelque part, dans toute cette démarche que nous allons faire à partir des données de l'Insee, c'est elle qui sera au cœur de notre réflexion ; à toutes les composantes de notre Assemblée et à toutes

les commissions et les groupes, nous pouvons apporter une réflexion prospective, donc pour les années à venir, sur ce qu'elle sera.

J'ajouterai qu'il faudra faire particulièrement attention à bien informer en permanence, non seulement le Bureau mais aussi l'Assemblée, de l'évolution de travaux, ne serait-ce que pour faciliter, autant que faire se peut, une bonne compréhension du fil conducteur du suivi. Souvent, ce qui n'est pas facile dans la prospective, c'est de comprendre le déroulement de la démarche. Sinon, on a parfois du mal à appréhender ce qui a été dit. La prospective est quand même quelque chose de très particulier et, pour intégrer la démarche elle-même, faire des points réguliers sur le déroulement du fil me paraît très important, ainsi que veiller à la diffusion, comme cela a été dit précédemment, de nos travaux pour qu'ils soient utilisables au mieux pour la société régionale.

**M. le Président.**- Y a-t-il d'autres candidatures parmi les membres qui viennent d'être désignés ? Je n'en vois pas.

Je vous propose la candidature de Jean-Pierre BARNAGAUD. Je la mets aux voix.

Que ceux qui sont d'avis de suivre cette proposition s'expriment ? Merci. Y a-t-il des abstentions ? Une abstention. Des oppositions ? Merci beaucoup.

Félicitations et surtout merci à Jean-Pierre BARNAGAUD d'accepter cette mission. Elle est difficile.

Je salue d'ailleurs à cet égard l'engagement et la motivation de Gustave VERGNEAU pendant ces six années pour animer la section. Je l'en remercie à nouveau parce que c'est un travail difficile, complexe.

La volonté qu'a exprimée Yves tout à l'heure, à travers la proposition de cahiers des charges, de faire des points réguliers, ce qui vient d'être confirmé par Jean-Pierre BARNAGAUD, je l'espère, sera de nature sinon à faciliter mais peut-être à suivre de manière plus régulière les travaux et surtout à faire en sorte que le mandat confié à cette section soit porté par l'ensemble de notre Assemblée. Elle en a besoin pour fonctionner dans des conditions tout à fait intéressantes et supportables.

J'en profite également pour remercier le petit groupe autour d'Yves LAUVERGEAT et, bien sûr, Yves LAUVERGEAT lui-même qui ont travaillé sur ce cahier des charges.

Il m'apparaît, s'agissant de la démographie régionale et de son évolution, que nous sommes au cœur de problématiques. Nous verrons, je pense, très vite, au cours de l'année, que derrière ces questions démographiques, nous identifierons des sujets qui nourriront les travaux de la section pour ces prochaines années.

Merci de ce travail et bon vent à la section.

Pour ce qui est des représentations extérieures, peut-on en dire un petit mot pour donner quelques indications ?

André ou Yves ? L'un des deux ?

Nous n'avons pas de nouvelles, mais nous pouvons peut-être rappeler les organismes qui ont été sollicités.

**M. LAUVERGEAT.**- Je vais essayer de les donner de mémoire.

Le cadre général que nous avons souhaité était d'avoir des personnes susceptibles d'être dans la démarche à la fois de projection de populations et de prospective.

Nous avons tourné beaucoup autour des services de l'État et des collectivités pour essayer de nous accompagner :

- l'Insee ;
- quelqu'un du rectorat qui s'engage dans cette démarche ;
- au début, nous avons pensé à la Direction du travail mais ce sera sans doute l'ORFE, sur tout ce qui est question d'emploi ;
- nous souhaiterions quelqu'un de la DDE, de la DRE ou tout ce qui est aménagement des infrastructures ;
- sur la fiscalité, dans le sens d'avoir quelqu'un qui réfléchisse aussi sur l'évolution à la fois des revenus et de la fiscalité ;
- nous sommes en discussion, avec Gustave VERGNEAU, pour avoir un universitaire dont l'axe de formation est surtout sur l'évolution des comportements humains au sein de la société ;
- nous avons souhaité avoir un fonctionnaire, ou un élu, mais c'est plus compliqué, qui soit d'une collectivité locale et qui réfléchisse à un projet de développement ;
- nous avons soit le SGAR, soit le centre d'analyse stratégique qui a remplacé le Plan au niveau de l'État ;
- la Région, le Conseil régional dans sa Direction des études prospectives ;
- l'Ugica.

Ce sont les 10 structures qui ont été contactées et proposées au Préfet. Le cheminement est un peu compliqué. Le Préfet donne un avis, ainsi que le Président du Conseil régional. Après, c'est une décision prise par le Président du CESR.

**M. le Président.**- Très bien. Merci.

Nous allons profiter de la présence d'Yves à la tribune pour évoquer le cahier des charges du groupe « Travailleurs pauvres ».

Nous avons souhaité que ce groupe, initié sous l'ancienne mandature, puisse continuer ses travaux. Je rappelle qu'il avait été initié au départ par l'un de nos collègues, Gustave DORE, mais également sur demande d'un Conseil régional, en vue, sur deux aspects particuliers, le transport et le logement, de faire des propositions au Conseil régional s'agissant des travailleurs pauvres.

Ce travail a été fait.

Il est évident que nous aurons aussi, comme pour d'autres rapports et d'autres avis que nous avons commis lors de ces dernières années, à vérifier ou en tout cas à mesurer quelles sont les évolutions dans ce domaine « transport et logement », quelles ont été les décisions prises par l'Assemblée pour compléter des dispositifs qui existent par ailleurs mais qui sont insuffisants, quelle est la politique que la Région entend mener dans ces différents domaines.

Mais nous avons estimé aussi, sur ce difficile dossier, que le CESR pouvait, de son propre chef, continuer la réflexion autour de ce groupe « Travailleurs pauvres » et en

particulier initial de nouvelles propositions, en tout cas faire en sorte que les difficultés rencontrées par ces populations puissent non seulement trouver un écho au CESR mais aussi faire entendre, par la voix du CESR, des demandes, des revendications qui peuvent être utilement portées par notre Assemblée.

C'est le sens de cette démarche que nous allons continuer.

Yves va maintenant nous proposer le cahier des charges afférent à ce groupe de travail.

**M. LAUVERGEAT.**- Merci. Hormis le suivi de ce qui avait été préconisé et qui porte essentiellement, comme l'a dit le Président, sur le logement et le transport, il avait été souhaité, à l'approbation du rapport précédent, de poursuivre l'étude sur les mécanismes et d'élargir éventuellement sur les populations qui étaient sur les marges de ces travailleurs pauvres.

Tout d'abord, nous devons nécessairement modifier le titre de ce groupe parce que nous allons élargir beaucoup le champ d'observation pour essayer d'observer toutes les personnes qui, de façon non volontaire, ne peuvent pas vivre décemment aujourd'hui avec le produit de leur travail. Ceci comportera les chômeurs, déclarés, non déclarés, tous les minima sociaux, toutes les personnes qui sont en travail et qui sont cataloguées travailleurs pauvres dans le document précédent.

Nous essaierons d'abord de connaître l'importance de cette population, de voir les mécanismes qui permettent de passer d'une situation à une autre. Y a-t-il d'ailleurs une transition facile dans ce sens ?

Nous essaierons de voir quels sont les mécanismes d'insertion à l'œuvre à l'heure actuelle, qui dépendent pour grande partie de l'État mais de plus en plus, notamment au travers des contrats aidés et du RMI, des Départements, de les évaluer, de voir leur pertinence et de voir également, à l'inverse, quels sont les mécanismes qui conduisent à l'exclusion.

Le premier temps sera consacré, là encore avec un *timing* assez soutenu, à essayer de comptabiliser le nombre de personnes concernées, de comprendre quelle est la problématique de chaque tranche, et de voir, dans le paysage actuel du chômage officiel fourni, quelle est la réalité de ce que recouvre cette population qui ne vit pas du produit de son travail.

Ensuite, au travers des mécanismes, nous essaierons de fournir aux collectivités locales... L'objet n'est pas tellement d'intervenir sur l'État, c'est au CES national de le faire. Nous savons que des expérimentations sont menées notamment dans le département du 41 sur le RSA, revenu de solidarité active. Visiblement, l'angle d'attaque du haut-commissaire aux Solidarités actives est d'essayer de trouver des ressources autres et, au-delà des grands schémas, quelques principes qui peuvent être mis à l'œuvre localement.

Nous essaierons donc de fournir à toutes les collectivités qui sont près, comme les Départements, pas trop loin, comme la Région, notamment sur le volet formation professionnelle...

Rappelez-vous tout ce qui a été évoqué en termes de formation professionnelle, les interventions qui ont été menées, particulièrement dans le cadre des formations sanitaires et

sociales où nous nous étions aperçus que les contrats aidés, qui sont en grande partie dans ces secteurs, n'étaient pas pris en compte par la Région, ce qui leur pose quelques difficultés.

Voilà ce que nous aurons à fournir dans les prochains mois ; la fin du travail est prévue en 2009.

Peut-être pourrais-tu reprendre la parole sur la rencontre avec Martin HIRSCH, qui serait, pour une fois, non plus une conférence de fin de travail mais l'inverse, c'est-à-dire un lancement.

**M. le Président.**- Oui. L'idée serait d'organiser un forum, en tout cas un point de discussion au plan régional mais associant d'autres niveaux de collectivité, en particulier les Départements, sous la présidence de Martin HIRSCH. Je m'en étais entretenu avec le Président BONNEAU qui était tout à fait favorable à cette initiative. Nous pourrions mener cela de concert entre le Conseil régional et le CESR. La volonté, comme vient de le rappeler Yves, est de faire en sorte que, notamment sur les aspects relation entre insertion et formation professionnelle continue tout au long de la vie, nous trouvions des mécanismes intelligents, peut-être innovants, en particulier entre l'échelon régional et l'échelon départemental.

L'une des collectivités a des compétences désormais totales sur la formation professionnelle ; l'autre, les Départements, a des compétences, en tout cas des responsabilités en matière notamment d'insertion et tout ce qui est lié au RSA et au RMA. Il nous apparaît qu'il y a sans doute une opportunité avec un haut-commissaire dont la volonté affichée est, comme il le dit – je reprends à peu près ses propos –, de sortir du cadre convenu de la loi, du règlement, pour initier des mécanismes innovants en matière d'insertion. Nous pouvons peut-être profiter de l'occasion pour lancer à l'échelle régionale une initiative, avec les collectivités qui en seront d'accord. En nous appuyant sur quelques expériences, celle du Loir-et-Cher étant tout à fait intéressante de ce point de vue mais il y en a probablement d'autres, nous pouvons éventuellement aussi favoriser une relation peut-être plus intime entre les échelons régionaux et départements sur ces sujets difficiles.

Ce sujet nous paraît suffisamment important et finalement ambitieux pour donner en quelque sorte le point de départ des travaux de ce groupe de travail. En tout cas, c'est une orientation qui nous paraît aujourd'hui pragmatique, concrète et qui peut être source de grande utilité et d'efficacité.

Sur ces différents points, sur ce cahier des charges, sur cette initiative, avez-vous des remarques ?

Bernard DEMAN ?

**M. DEMAN.**- A-t-on des réactions de la part des Départements, des Agglos ou des Villes impliqués dans cette démarche d'insertion ? A-t-on établi les premiers contacts pour la venue de monsieur HIRSCH ?

**M. le Président.**- Cela reste à faire. Les informations que nous avons nous viennent par les circuits traditionnels.

Nous avons rendez-vous la semaine prochaine avec Martin HIRSCH. Je serai avec Yves pour ce rendez-vous.

Si nous arrivons à monter ce dispositif, il est évident – ce ne sera pas le CESR forcément tout seul – que l'échelon régional devra prendre les moyens les mieux appropriés pour associer les autres niveaux de collectivité.

La difficulté, il ne faut pas se le cacher, est qu'il ne faut pas que cela apparaisse comme une démarche portée par la Région. Il faut qu'elle soit beaucoup plus globale, systémique, transversale.

Il faut un porteur de projet, évidemment. Il nous apparaît, par l'angle de la formation professionnelle, que cela peut être une entrée mais, à l'évidence, les autres niveaux de collectivité ont toute leur importance dans ce type de dispositif.

Il faudra que nous fassions l'effort de bien les informer et surtout de bien leur faire comprendre le sens de cette démarche. Après les échéances municipales, nous pourrons le faire peut-être de manière plus aisée.

Gérard LIGER ?

**M. LIGER.-** L'intitulé du groupe de travail « Travailleurs pauvres » exclut à l'évidence un certain nombre de personnes dont les retraités. Nous nous posons la question : comment le CES pourrait-il aborder le problème des retraités pauvres ? Est-ce dans ce cadre ou dans un autre ? C'est une grande question.

**M. le Président.-** Gérard LIGER, merci de la question. Ce sont, de notre point de vue, deux approches sans doute complémentaires mais néanmoins différentes.

Le Bureau a validé la première orientation qui est d'abord de reprendre le travail sur les travailleurs pauvres et de mettre la focale dessus. Nous avons peut-être aujourd'hui avec ce haut-commissariat l'opportunité de décrire un dispositif qui pourrait, de manière très utile, donner un vrai sens à l'insertion et en particulier, je me permettrai de le dire ainsi, une insertion non pas au rabais mais avec un véritable avenir.

C'est bien plus complexe que le seul champ de la formation. Néanmoins, il apparaît de plus en plus important, pour ces personnes actuellement en grande difficulté, à temps partiel, avec des emplois peu ou pas qualifiés du tout – ce sont souvent ces caractéristiques qui apparaissent –, de mener une démarche plus structurante pour leur permettre de sortir de cette condition de travailleur pauvre afin d'accéder socialement à des niveaux de qualification et d'emploi plus pérennes et surtout beaucoup plus porteurs.

C'est la priorité que nous nous sommes donnée.

La question que vous posez, il faut que nous l'intégrions dans nos réflexions. Peut-être pouvons-nous avoir dans un premier temps, sous forme de veille, une fiche qui permettrait de faire un point de situation sur la question des retraités pauvres et, ultérieurement, de traiter de cette question.

Merci de votre remarque.

Je vous en prie, Monsieur PRIER ?

**M. PRIER.**- J'ai envie de m'inscrire à la suite de l'intervention du collègue. D'une certaine façon, j'adhère aux propos du Président, à savoir qu'il ne faut sûrement pas mélanger les thématiques et qu'il faut sans doute travailler avec méthode.

Pour autant, il est clair – c'est ce qui nous apparaît en tant qu'association – que la réussite de certains dispositifs, notamment les nouveaux, comme celui du RSA, a pour conséquence, pour contenu de mettre en évidence l'existence de nouveaux champs de pauvreté, particulièrement tous ceux qui ne peuvent pas accéder aux dispositifs, en termes d'accès à l'emploi et de possibilités de s'inscrire dans des parcours d'insertion réelle.

C'est le cas des personnes en situation de handicap, on vient de parler des personnes âgées et des personnes âgées pauvres, c'est le cas des travailleurs malades, alors que leur condition d'emploi fait que l'indemnisation de leur maladie reste fragile, précaire. Peut-être sous la forme d'une fiche, peut-être sous la forme d'une veille, il faudra bien arriver à se dire, au-delà de certaines situations préoccupantes sur lesquelles peu à peu des dispositifs s'imaginent, qu'il subsiste un champ important de populations dans des situations inacceptables.

Actuellement, le seuil de pauvreté dans ce pays est chiffré à 807 euros/mois. Sachez quand même que les personnes en situation de handicap ne pouvant pas accéder à l'emploi – j'insiste – sont avec des allocations adultes handicapées de 628 euros !

**M. le Président.**- Merci.

Monsieur LEJEAU ?

**M. LEJEAU.**- Je souscris à ce qui vient d'être dit, sous l'angle et la vision de la CRAM mais aussi parce que je préside un Prométhée CAP'Emploi, donc pour la réinsertion et le maintien des handicapés.

À la fois humainement et socialement, on ne peut pas soustraire des personnes ayant travaillé toute leur vie qui aujourd'hui n'ont même pas accès à une maison de retraite. On ne peut pas soustraire non plus des personnes dans la précarité, suite à un problème de santé, et qui ne peuvent pas s'en sortir seules. On ne peut pas non plus laisser en marge, malgré tous les efforts réalisés par l'AGEFIPH, les directions départementales, cette population de handicap pour le maintien ou la réinsertion d'emploi.

D'un côté, nous avons les services médicaux et sociaux qui font un travail, certes en oubliant l'essentiel, de l'autre côté : l'entreprise et l'entrepreneur qui embauchent, avec des délais très courts ; très souvent, l'employeur est mis devant le fait accompli d'une inaptitude seulement quelques jours avant.

C'est un système de liaison en réunissant tous les acteurs. Nous allons essayer de le faire à travers différents organismes au sein de notre région, en commençant par le département 41, pour apporter des solutions. Chaque acteur travaille un peu trop dans son coin et on en arrive au résultat que nous avons aujourd'hui : une marginalisation. C'est de notre fait, de notre responsabilité.

Je souscris donc tout à fait à ce qui vient d'être dit.

**M. le Président.**- Veux-tu dire un mot, Yves ?

**M. LAUVERGEAT.**- Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, le champ d'investigation – pour faire très court et pardonnez-moi la brutalité –, c'est d'examiner la population active, c'est-à-dire en âge de travailler, et, par décalque, d'enlever ceux qui sont au travail. Nous prendrons l'ensemble des autres.

Les populations au chômage ou qui n'accèdent pas à l'emploi, notamment suite au problème du handicap, sont prises en compte, évidemment. Mais il me semble nécessaire de cibler cette étude sur ce domaine.

Le problème de la pauvreté est beaucoup plus large, et nous pourrions l'aborder sur d'autres questions, aux deux bouts de la chaîne, c'est-à-dire les populations âgées – j'en suis conscient – mais également les populations jeunes, notamment les étudiants.

Le problème est de reprendre des études globales. Il faudrait avoir ces sujets en thématique pour une prochaine étude, peut-être à la fin de celle-ci. Peut-être faudrait-il avoir une veille, comme l'a dit le Président, mais il faut que nous restreignions le champ ; sinon, nous aurons une difficulté de méthodologie. À vouloir tout faire, nous ne produirons rien.

De plus, nous sommes entre le monde du travail, disons le champ de la population active, et le champ des études ou de la retraite ; nous sommes sur des mécanismes publics différents et nous devons avoir d'autres adresses.

**M. le Président.**- Merci, Yves.

Pas d'autres remarques ? (*Réponse négative.*)

Pouvons-nous considérer que nous validons ce cahier des charges, avec un titre qui sera modifié ? Globalement, retenons-nous le principe de nous concentrer d'abord sur cette thématique ? Si nous sommes en mesure de faire une fiche par rapport à ce que vous avez indiqué, l'un et l'autre, je n'y vois pas d'inconvénient. Au contraire, ce sera très utile aussi pour les membres du CESR et également pour mieux appréhender l'ampleur de ces difficultés liées à la pauvreté.

Je vous remercie.

Je remercie notre rapporteur et notre vice-Président.

Oui, Monsieur GIRARD ?

**M. GIRARD.**- La composition, s'il vous plaît ?

**M. LAUVERGEAT.**- Ce groupe serait composé :

- pour le premier collège, de Jacques BEFFARA, Denis COUTURIER et Philippe GIRARD ;

- pour le deuxième collège, de Michel COHU, Dominique GUILLAUME, Lucien JAHIER ;

- pour le troisième collège, de Marine DUCLOS-DEROUA, Colette PREVOSTEAU – qui, entre-temps, a demandé à changer de groupe, m'a dit Philippe DEFOSSEZ dernièrement –, Sébastien ROBLIQUE, Dominique SACHER et moi-même.

**M. le Président.**- Michel CALANDRE ?

**M. CALANDRE.**- Je rejoins ta préoccupation.

Colette PREVOSTEAU voudrait faire partie du groupe « Femmes ». Pourra-t-elle participer aux deux ou doit-elle choisir ?

**M. le Président.**- Pourrions-nous proposer que Gérard LIGER soit membre du groupe ?

**M. CALANDRE.**- De toute façon, nous souhaiterions cinq personnes dans le troisième collègue.

**M. le Président.**- Madame PREVOSTEAU siégerait dans le groupe « Femmes » et nous proposons Gérard LIGER en lieu et place ? Nous allons relire.

**M. LAUVERGEAT.**- Premier collègue : Jacques BEFFARA, Denis COUTURIER et Philippe GIRARD...

Non ? Ce n'est plus cela ?

**M. GIRARD.**- Merci, Président. L'autre jour, à la demande expresse d'Yves LAUVERGEAT, le groupe Artisanat souhaitait qu'il y ait quelqu'un, mais vous comprendrez aisément que j'ai une surcharge de représentations. Après consultation des membres du groupe Artisanat, nous proposons, je propose à ma place la candidature de Jean-Pierre MENARD, UPA.

**M. le Président.**- Nous faisons donc cela en direct !

**M. LAUVERGEAT.**- Second collègue : Michel COHU, Dominique GUILLAUME et Lucien JAHIER.

Troisième collègue : Marine DUCLOS-DEROUA, Gérard LIGER, Sébastien ROBLIQUE, Dominique SACHER – au titre de président de la commission de rattachement – et moi.

**M. le Président.**- Pour le quatrième collègue, est-ce Philippe DEFOSSEZ ?

**M. DEFOSSEZ.**- Pour le quatrième collègue, nous avons évoqué la participation de Jacqueline DUMAS. Est-ce possible ?

**M. le Président.**- Très bien. Parfait.

Comme quoi, cette séance n'est pas inutile !

Ce matin, nous examinons la Prospective, les « Travailleurs pauvres », la Conjoncture, le SRADDT et le groupe « Femmes ». Ce ne sont pas les seuls groupes de travail du CESR. Il y en aura d'autres, mais nous avons profité de cette séance un peu exceptionnelle, liée aux modalités et au fonctionnement de notre Assemblée, pour présenter ces cahiers des charges en plénière. D'autres viendront derrière, à l'évidence.

Je le précise. Si je veux être logique jusqu'au bout, ne croyez pas qu'il n'y aurait que cinq groupes de travail au CESR, ce qui voudrait dire en gros une cinquantaine de membres, donc une grosse moitié de l'Assemblée qui serait concernée. Non, d'autres groupes de travail émergeront au fil des semaines. Bien sûr, nous y reviendrons lors des prochaines plénières.

Monsieur le Rapporteur de la Conjoncture, Jean-Jacques FRANÇOIS ?

**M. FRANÇOIS.**- Merci, Monsieur le Président.

Je vais m'appuyer sur un PowerPoint qui a été modifié rapidement hier après-midi pour tenir compte du fait de vous donner l'information la plus claire possible mais sans entrer dans des détails, vus au niveau du Bureau.

Je voudrais tout d'abord remercier le groupe de réflexion qui a travaillé avec moi, qui ne se retrouve pas nécessairement dans le Comité de conjoncture, pour le travail qu'il a fourni en un temps relativement court, puisque nous n'avons eu que trois réunions pour proposer ce projet et l'affiner.

Je remercie également les présidents de commission et les vice-présidents qui ont apporté leur pierre à l'édifice et, bien sûr, le Président et le directeur de la concertation que nous avons pu avoir sur ce sujet.

Je vais essayer d'être le plus clair possible sur cette évolution de la conjoncture au sein de notre Assemblée.

Premièrement, nous avons essayé d'avoir une définition – lorsqu'on prend le dictionnaire, on ne trouve que deux lignes qui ne veulent pas dire grand-chose – un peu plus économique. Nous nous appuyons sur des évolutions économiques de court terme et sur des indicateurs économiques.

J'insiste sur le fait que la conjoncture est étudiée au niveau d'un pays, au niveau d'une région ou au niveau plus fin de secteurs économiques particuliers. Ce seront ces axes qui seront retenus dans le travail réalisé ultérieurement.

Nous essaierons de voir de quelle manière il est possible de faire intervenir dans la conjoncture certains aspects sociaux – cela me semble important – mais également quelque chose d'un peu plus nouveau qui est l'environnement, et de savoir si la conjoncture peut s'appuyer dessus ou non. Le comité a donc encore un travail à faire ultérieurement.

Concernant les objectifs, je vais aller assez vite mais il nous avait été demandé par les présidents et vice-présidents des commissions d'être assez clairs :

- avoir une veille conjoncturelle permanente qui prenne en compte les aspects régionaux notamment ;
- définir les indicateurs ; nous y reviendrons ;
- favoriser l'appropriation des conseillers ;
- partager avec les diverses instances internes ;
- assister autant que de besoin les structures permanentes et temporaires, donc les groupes de travail le cas échéant ;
- préparer les projets d'expression de la société civile et proposer les modalités de communication qui iront avec.

Je souhaite que quelques messages soient délivrés au travers de cette présentation :

- la conjoncture doit apporter une véritable plus-value. Nous n'allons pas faire de la conjoncture pour de la conjoncture, mais pour apporter un plus. Pour ce faire, nous utiliserons autant que faire se peut ce qui devient l'habitude dans notre instance, dans notre Assemblée, c'est-à-dire les moyens de TIC, notamment l'informatique, pour travailler sur le sujet. Nous sommes en réflexion sur l'extranet avec Nathalie DUPONT mais vous verrez que nous avons mis en place d'autres procédures.

- une remise en perspective, avec une action permanente, une veille, qui se traduira par une appropriation par le Comité de conjoncture de ces éléments. Celui-ci les restituera sous forme d'information, sous forme pédagogique le cas échéant, et restituera des éléments de contexte, de synthèse et des communications. Vous voyez que des flèches se dirigent vers le haut ; nous souhaitons également avoir des retours au niveau des commissions, des groupes de travail ou du Bureau sur des sujets qu'il souhaiterait qu'ils soient vus plus pertinemment. Cela veut dire que non seulement les services du Conseil, notamment les chargés de mission, pourront apporter des éléments à la conjoncture, d'alerte particulièrement, mais également les conseillers au travers de leurs structures.

- le fonctionnement. J'insiste sur le fait que la recherche, comme on vient de le démontrer sur le tableau, est un échange d'informations.

Concernant les sources de la conjoncture, j'ai parlé tout à l'heure d'indicateurs. Nos préconisations, qui seront prises en compte dès le comité qui fonctionnera à partir de demain matin, sont d'avoir deux types d'indicateurs :

- un premier type d'indicateurs qui vont relever de la conjoncture. Peut-être évolueront-ils dans le temps, mais un premier travail de tri aura lieu. Ils seront suivis à ce titre par le Comité de conjoncture ; ils seront en nombre limité, choisis de façon concertée avec les instances, notamment les quatre commissions, et avec le souci de la fiabilité des sources. Nous verrons comment fiabiliser tout cela.

- un second type d'indicateurs, en dehors de ceux qui ne seront pas repris par la conjoncture en elle-même, par des choix concertés, resteront au niveau des commissions. Pour ceux-là, le Comité de conjoncture pourrait apporter une aide à l'édification ou au suivi.

Là aussi, une récapitulation.

Le Comité de conjoncture aura la particularité de fonctionner, ce qui a déjà existé, avec des organismes extérieurs. Vous voyez que la diversité peut être assez grande :

- l'Insee ;
  - la Banque de France ;
  - CENTRECO ;
  - les observatoires, notamment du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire, qui peuvent être intéressés ;
  - ALPHA CENTRE. Nous avons vu au travers de l'ORFE récemment qu'il y avait peut-être un intérêt à s'appuyer sur certaines de leurs analyses ;
  - les chambres consulaires représentées ici ;
  - divers services de l'État, ...
- J'en passe et des meilleurs !

Nous allons élargir le panel de sources d'information, ponctuellement mais pour certain plus complètement.

Quelque chose, jusqu'ici, n'avait pas toujours été appréhendé : nous allons essayer de voir ce que nous pouvons retirer de l'avis de conjoncture du CES national, au travers notamment de toute la partie conjoncture globale.

Là aussi, un message : ne pas faire ce que les autres font très bien, mais le capitaliser. Nous n'allons pas faire l'Insee, ni la Banque de France mais nous nous appuyerons sur certains de leurs éléments. Pareil pour les Chambres, je ne reprends pas tout ce que j'ai dit.

Concernant l'organisation :

- un rapporteur accompagné d'une chargée de mission, pour l'instant, et d'une secrétaire. Je mets cela au féminin parce que c'est le cas actuellement ;
- le comité de rédaction qui non seulement rédigera mais également relira et essaiera d'unifier les éléments, donc une recherche importante de coordination avec les structures internes, notamment les commissions. Nous allons nous appuyer particulièrement sur la 3<sup>ème</sup> Commission parce qu'elle a un ensemble de compétences élargies, ne serait-ce que l'emploi et l'économie qui sont des aspects importants.
- des partenaires.

La composition a été déterminée et proposée au Bureau qui l'a entérinée : outre le rapporteur, il y aura un représentant par commission, sauf la 3<sup>ème</sup> Commission qui en aura deux pour les raisons que je viens d'évoquer. Pour assurer un équilibre, peut-être relatif, il y aura également un représentant de chacun des quatre collèges de notre Assemblée.

Ces désignations, pour ce qui a été des commissions et pour certaines organisations, ont été concertées. Au travers des partenariats, nous aurons la possibilité d'élargir ce Comité de conjoncture à des organismes ou des représentants extérieurs.

Là aussi, une récapitulation.

Un engagement des acteurs. Pourquoi avoir mis ceux-ci en exergue ? Parce que je n'ai pu avoir en contact direct que huit des membres futurs pour l'instant, mais cela se fera dans la journée. Dans la mesure où les moyens dont nous disposons ne sont pas extensibles, le Président l'a rappelé, il faut absolument que nous prenions en charge certains travaux : les représentants des commissions, les membres des quatre collèges et un Comité de conjoncture qui aura un fonctionnement quasi mensuel sous la forme ordinaire et sous une forme élargie, au moins au moment de l'avis mais également en tant que de besoin sur un sujet ponctuel qui pourrait être souhaité pour être restitué à notre Assemblée.

Les informations seront données en point d'actualité au Bureau, aux commissions et à l'Assemblée, puisque – le Président en a parlé – il y a un souhait que la conjoncture soit pérenne dans les communications.

Un certain nombre d'outils ont déjà été testés, sont mis en place et concernent une série de liens hypertexte qui permettent d'aller vers des indicateurs. Nous avons fait un essai ce matin, avec un président de commission ; nous sommes allés dans l'outil qui était à sa disposition, puis dans le site concerné en cliquant simplement sur le lien.

Des liens mènent également vers des sites présélectionnés, autres que des indicateurs. Vous trouvez aussi des informations Internet sur les abonnements que vous pourriez souhaiter avoir avec l'Insee, la Banque de France, etc. Toutes ces possibilités sont inscrites dans le fonctionnement actuel que le groupe de réflexion a testé.

Également un répertoire des correspondants publics. Nous sommes allés chercher les informations sur Internet. Il n'est pas question de mettre des correspondants que nous aurions à titre privé.

Un répertoire des informations et communications et rapports. Nous scinderons cette activité du reste.

Diverses modalités d'abonnement aux sites Internet.

Actuellement, un site collaboratif est en test. Il permet, tout au moins pour l'instant, aux membres du groupe de réflexion, jusqu'ici aux présidents et aux vice-présidents qui l'ont souhaité, un accès à certaines informations, comme les outils dont j'ai parlé, l'actualité de conjoncture, les textes de l'Insee, la Banque de France, CENTRECO, etc. Aujourd'hui, ce site fonctionne et nous cherchons à intégrer, autant que faire se peut, directement dans le futur extranet qui devrait fonctionner d'ici quelque temps. Nous avons commencé à travailler dessus.

Le Comité de conjoncture élaborera un support périodique. La forme, pour l'instant, est un peu lourde mais c'était volontaire ; je le dis toujours : qui peut le plus peut le moins. Le Comité va trier les informations qu'il mettra à disposition, tant dans la forme que dans la périodicité. Ce travail va s'engager très rapidement.

Nous allons séparer les choses. Dans ce que nous proposons actuellement, il y a un peu un mélange entre ce qui est indicateurs ou données et information. Dans les veilles que nous avons élaborées, nous trouvons des rapports ou des études qui peuvent intéresser les commissions.

Je vais prendre un exemple. S'agissant des femmes, nous avons trouvé des fiches thématiques sur ce qui concerne l'entrepreneuriat féminin. Deux séries de fiches existent ; nous les avons trouvées et nous en avons informé les services. Un rapport national sur les problèmes de violences faites aux femmes est sorti voici une huitaine de jours. Lorsque nous trouverons ces éléments, nous les classerons totalement à part, mais ils seront mis à disposition des services ou des groupes de travail ou commissions.

C'est pour répondre à une demande formelle de ne pas mélanger les genres.

Concernant la communication, toutes les propositions passeront par le Bureau. En fonction des sujets, des cibles, etc., nous déterminerons à qui est faite l'information : au Bureau, aux commissions, aux groupes de section, en plénière ? Une information plus spécifique est-elle à donner à l'extérieur, notamment dans la formulation de vœux ou de souhaits que nous pourrions émettre en dehors de l'avis et dans l'avis.

C'est une expression courte qui pourrait être faite en plénière. Nous verrons, avec le Comité qui se réunira demain, si nous serions en mesure de faire une première proposition pour la plénière du 20 mars. Je ne promets rien pour l'instant.

Je vais être un peu plus complet, puisque je vais parler de l'avis qui était proposé au retour de vacances, donc courant septembre, et que nous envisageons, au moins pour cette année, de programmer avant les vacances, c'est-à-dire à la plénière de juin.

Comment pourrait fonctionner cet avis ?

Il devra être circonstancié et synthétique. Il s'appuiera sur un document élaboré par le Comité de conjoncture. Pour ne pas être le rapport de l'Insee, pour ne pas être le rapport que certains d'entre vous plus anciens ont connu, qui faisait 130 ou 140 pages, et qui paraissait deux fois par an, ici, nous allons le limiter à une trentaine de pages, de façon à avoir un document de base pour élaborer l'avis. Nous pourrions y intégrer des éléments qui concerneront le commerce, l'artisanat, les organismes sociaux, etc., donc il aura une expression plus large. Ce document interne servant de support à l'avis sera communiqué en interne aux conseillers, vu en commission en même temps que l'avis.

L'avis ne reprendra pas tout, volontairement. Nous chercherons à ce qu'il soit réactif, orienté sur les aspects plus spécifiquement régionaux, donc mette en évidence les éléments de risque et d'opportunité, ainsi que les éventuelles interactions, préconisations ou propositions de la société civile.

En termes d'expérimentation, pour favoriser une expression plus sélective et tranchée, une hypothèse a été émise : que l'avis soit accompagné de la position des groupes du CESR qui le souhaiteraient, sous forme d'une contribution écrite d'une page au maximum.

Cette proposition a été soumise au Bureau, a porté à un certain nombre de discussions, d'échanges pendant une durée importante, ce qui montre la vivacité du Bureau en l'occurrence. Il a été décidé que cette proposition serait testée lors du prochain avis de conjoncture du mois de juin. S'agissant d'une expérience, nous validerons si nous poursuivons ou non, en fonction du résultat auquel nous serons arrivés.

Je m'explique. Y en aura-t-il de trop ou pas assez ? dans la forme ? etc., sachant que j'aurai à proposer lors d'un prochain Bureau une mise en forme de cette partie, pour que nous ayons des garde-fous, en termes de longueur, de présentation, de thèmes. Il n'est pas question de refaire un avis de l'avis. Parfois, on peut avoir une sensibilité particulière sur une partie de l'avis, élaboré pour être l'assentiment de tous ; jusqu'ici, cela ne transparaitait que dans les interventions orales, dont on n'a la traduction... je ne dirai pas quelques années mais au moins quelques mois plus tard ! Là, nous l'annexerions, si cela fonctionne, à l'avis et il pourrait faire partie de l'expression de notre Assemblée.

Concernant la composition du Comité :

- au titre de la 1<sup>ère</sup> Commission, Luc DELLA-VALLE ;
- au titre de la 2<sup>ème</sup> Commission, Michel LALLIER ; je sais que c'est dans un temps réduit, provisoirement en attente d'autres chantiers, mais nous souhaitons voir les problèmes d'environnement, d'énergie et autres. Je crois qu'il a ici une connaissance importante sur le sujet.
- au titre de la 3<sup>ème</sup> Commission, Jean-Pierre LEVEILLARD et Christophe COQUIN que je n'ai pas encore pu rencontrer, mais nous allons essayer de compenser tout à l'heure. J'avais l'assentiment, c'est pourquoi je le cite. Jean CHAZALON qui a également participé au groupe de réflexion.

- au titre du premier collège, Claude LEBEY ;
- au titre du deuxième collège, Jean-Claude GALERNE ;
- au titre du troisième collège, Daniel VANDEVIVERE ;
- au titre du quatrième collège, France de SAGAZAN ;
- en invité permanent, le Président et le directeur ;

- ces travaux seront assistés par Marie-Christine LACAN et Sylvie LAMBERT qui ont toutes les deux une appartenance avec la 3<sup>ème</sup> Commission, sur laquelle nous nous appuierons particulièrement ;

- j'ai souhaité être invité permanent de cette 3<sup>ème</sup> Commission plus particulièrement, avec l'accord de son Président, quand je le pourrai, bien sûr, sachant que je reste ouvert à toutes les demandes, voire mes sollicitations auprès des autres présidents de Commission ou de groupe de travail.

Voilà la présentation, monsieur le Président, que je pouvais faire de ces travaux à venir.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le Rapporteur.

Avez-vous des remarques ou des questions ?

Gustave VERGNEAU ?

**M. VERGNEAU.**- J'ai deux types de question. J'apprécie l'ensemble du travail proposé et il est vrai que c'est un sujet complexe.

Néanmoins, est-il possible d'avoir plus d'informations sur des spécificités relatives au contenu. J'ai regardé avec attention au moins la page 8 qui donne les différentes sources. Celles-ci peuvent produire des informations de nature économique, sociale, démographique, mais on a bien dit ici parfois qu'il y avait des contenus relatifs aux territoires ou aux questions environnementales. Comment envisage-t-on le contenu de la conjoncture ?

Deuxièmement, je n'ai pas bien vu, mais peut-être y était-ce, la diversité des sources qui est une très bonne chose – il faut savoir les diversifier – mais comment le Comité de conjoncture va-t-il valoriser les différentes sources en les intégrant elles-mêmes, c'est-à-dire l'interdépendance ou la non-dépendance des sources entre elles, cette interdisciplinarité qui caractérise parfois la conjoncture ? Comment allez-vous balayer d'un champ à l'autre des sources qui viennent d'ici ou de là ?

**M. FRANÇOIS.**- S'agissant des éléments de conjoncture pour le Comité, certes les sources sont diverses. Quand j'ai parlé d'outil, je n'ai pas dit que nous allions l'utiliser en totalité. Il est à la disposition de toute personne qui veut trouver une information et à qui cela évite de passer par Google, Yahoo ou autre. Là, on a des choses qui se compléteront avec le temps. Ce matin, on m'a dit qu'il serait bien de mettre tel organisme. Ce n'est pas difficile ; en à peine trois minutes, c'est sur le site. Je donne cet exemple.

Le Comité aura des représentants de chaque commission et de chaque collège. En tant que tel, c'est cela, la transversalité, c'est ce qui fera fonctionner les éléments.

Pour l'avis, nous proposerons un texte d'une trentaine de pages qui sera soumis aux commissions en termes de discussions, d'ouverture. N'attendez pas que le Comité vous fasse tout ; sinon, il n'y aurait pas d'intérêt. Nous ferons des propositions, nous ouvrirons le débat. Vous-même, au terme des commissions, direz : « Peut-être qu'à la prochaine plénière, ce sujet serait intéressant à mettre. » Le Bureau tranchera s'il retient ou non, mais voilà un peu le mode de fonctionnement.

Pour parler de la fiabilité, je rappelle que le souhait que nous avons eu est de compléter ce Comité – ce qui avait été une pratique ancienne – de personnes ou d'organismes extérieurs, dont certains pourraient être permanents. Je vais prendre l'exemple de l'Insee. C'est eux qui vont nous apporter le maximum. Quand je regarde les veilles, c'est surtout sur celles de l'Insee que je retrouve des éléments. Il y a également la Banque de France, la Direction du travail.

En tant que de besoin, nous ferons appel – nous prendrons contact – à des organismes pour voir ce qu'ils peuvent nous apporter. J'ai parlé d'ALPHA CENTRE, de CENTRECO, du Conseil régional. C'est tout un travail que nous ferons dès demain matin : voir avec qui travailler en priorité.

Concernant la fiabilité, j'ai parlé du comité élargi. Dans le planning du premier semestre, il est prévu un comité élargi aux organismes extérieurs pour fiabiliser les informations que nous aurons recueillies. C'est cela qui va répondre à ta question : nous allons faire fiabiliser par des personnes de l'extérieur. Outre vous-mêmes qui allez apporter votre pierre, avant de vous présenter, nous nous assurerons que nous tenons la route, si je puis dire.

Je ne sais pas si cela répond tout à fait à ce que tu souhaitais, mais c'est un engagement des personnes qui vont participer à ce Comité de conjoncture. Nous allons nous forger, nous avons à peine quatre mois pour passer à l'avis.

Pour les indicateurs, nous nous donnons deux séances : une première demain pour commencer à en parler et une autre après communication des présidents, des souhaits qu'ils auraient d'indicateurs particuliers qui seront retenus ou non. S'ils ne sont pas retenus, nous les mettrons en validation au niveau des commissions, quitte à les aider pour la mise en forme extranet ou autres.

Je ne sais pas si j'ai bien répondu.

**M. le Président.**- Si le rapporteur le permet, je voudrais ajouter un petit mot.

S'agissant de l'avis de conjoncture proprement dit, la volonté est de resserrer le nombre des indicateurs. En revanche, il vous a été précisé, et c'est un point nouveau, que d'autres types d'indicateurs seraient mis à disposition des commissions.

Il faudra bien distinguer ce qui est du ressort purement du domaine de la conjoncture. Il ne faut pas que nous nous perdions, pardonnez-moi l'expression, dans une batterie d'indicateurs où nous ne savons plus bien ce que nous voulons exprimer à travers notre avis de conjoncture. Il doit rester à dimension économique et sociale, c'est sa vocation, mais, à côté, nous sommes parfaitement conscients que d'autres éléments intéressent les commissions, qui intéressent l'information des membres et sans doute au-delà.

Notre rapporteur propose de faire aussi de la conjoncture l'alimentation un peu permanente de l'ensemble des instances internes du CESR, de suivi, d'indicateurs.

Au sujet des sources, il faudra que nous nous mettions bien d'accord parce que c'est un point majeur. L'important pour notre Assemblée n'est pas forcément d'avoir l'exhaustivité des chiffres mais d'être en capacité d'avoir la mesure des tendances qui s'expriment dans tel et tel domaines, d'où l'importance de citer et de qualifier les sources mais surtout de faire en sorte qu'elles soient pérennes.

Nous savons toutes et tous que le même indicateur de sources différentes peut présenter, à un moment donné, une réalité un peu différente. Ce qui nous importe, c'est d'abord de mesurer les tendances et, à partir de là, d'en tirer, dans nos propres travaux et notamment dans l'avis de conjoncture, les éléments saillants qui permettent au CESR de s'exprimer et de faire remonter sur tel ou tel aspect son point de vue, son analyse, etc.

La volonté est celle-là.

Gérard PETIN a levé la main ?

**M. PETIN.-** Monsieur le Président et Monsieur le Rapporteur, vous venez de répondre négativement à la demande que je voulais faire : que l'on n'oublie pas dans les indicateurs les éléments que peut fournir l'Observatoire régional de sécurité routière. Vous avez dit qu'il fallait tenir la route tout à l'heure ! C'est un aspect qui n'est pas non plus négligeable dans l'économie et dans le bon-vivre, le bien-vivre de notre région.

**M. le Président.-** Oui, mais je pense que cet indicateur pourra sans doute nourrir la 1<sup>ère</sup> Commission ?

**M. FRANÇOIS.-** Il est actuellement dans le TBES du CESR, dans le tableau de bord.

**M. le Président.-** Oui, mais en termes de suivi plus particulier, on le raccroche plutôt à la 1<sup>ère</sup> Commission, me semble-t-il ?

**M. FRANÇOIS.-** Oui, ce sera plutôt un travail de commission.

**M. le Président.-** Ou la 2<sup>ème</sup> ?

**M. FRANÇOIS.-** Nous nous mettrons d'accord avec les commissions sur ce que la conjoncture ne retiendra pas parce que nous ne pouvons pas tout prendre. Il faut rester raisonnable, si nous voulons faire un travail suivi et concret. Cela ne veut pas dire que nous l'abandonnons. Je dis bien que j'ai constaté qu'il y avait l'accidentologie, par exemple, de tous les départements tous les trimestres dans le TBES du CESR. J'ai déjà bien vu qu'il existait. Merci.

**M. le Président.-** Pas d'autres remarques ? (*Réponse négative.*)

Sur la proposition s'agissant de ce Comité, sommes-nous d'accord ? (*Réponse affirmative.*)

Dans ce cas, je remercie notre rapporteur.

Vous voyez que c'est quand même un remaniement assez profond du travail de conjoncture.

Je salue le travail que le petit groupe a fourni et je remercie notre rapporteur de l'investissement personnel dont il fait preuve, en particulier sur le recensement de toutes les sources d'information qui peuvent nous être utiles.

Je vais demander à Joël MIRLOUP de prendre le relais pour le SRADDT.

Je reviens au groupe « Femmes » un instant. Je souhaiterais, si c'est possible pendant le temps du déjeuner, que les quatre collègues se concertent pour nous faire des propositions. Pour le moment, il n'y a pas eu de désignation en tant que telle.

Nous étions convenus au niveau du Bureau de proposer deux représentants pour chacun des collèges. Je me répète mais ce groupe de travail aura une durée de vie limitée. Il s'agit bien de préparer, en termes à la fois de travaux et de forme que prendra l'avenir de ce groupe, une contribution soit avant l'été soit juste après, à l'automne prochain. En vous remerciant !

Monsieur le Rapporteur général du Plan ?

**M. MIRLOUP.**- Chers collègues, veuillez d'abord excuser ma voix et ma très relative lucidité, car j'ai une crève pas possible... !

Je rappelle que la mission du groupe de réflexion SRADDT a été d'élaborer un CDC, un cahier des charges, non pas dédié à un SRADDT *stricto sensu*, qui relève de la compétence du Conseil régional, mais en vue de la réalisation d'un document d'orientation, d'un document préparatoire, comme vous voulez, à l'élaboration souhaitée d'un SRADDT, auquel bien entendu le CESR serait associé. Ceci est précisé en fin de l'introduction du document que vous avez devant les yeux et sur lequel je m'appuierai.

Dans le premier petit paragraphe de ce CDC, l'introduction rappelle que, depuis longtemps, le CESR réclame un SRADDT. Je cite : « seul document de programmation stratégique globale intégrant une approche véritablement territoriale et ayant vocation à servir de cadre aux autres documents et outils de nature essentiellement thématique existants ou à venir. »

Le premier paragraphe – ils sont trois dans ce CDC – identifie *a minima* trois objectifs à atteindre au travers de ce document d'orientation. Il s'agit :

- d'encourager les collectivités territoriales, car le Conseil régional n'est pas seul concerné, à se lancer dans la réalisation d'un SRADDT ;

- au-delà de cet encouragement, de préciser ce que pourrait être, pour le CESR, le contenu, la forme, la méthode d'élaboration ;

- *ipso facto*, dans le groupe qui va commencer à fonctionner, non de simples réflexions CDC, d'anticiper sur une décision qu'arrêterait le Conseil régional et qui pourrait nous prendre de court. Cela arrive parfois. Il s'agit donc de commencer à travailler pour être fin prêts à l'élaboration de ce SRADDT aux côtés dudit Conseil régional.

Dans le deuxième paragraphe, la problématique correspondant à ce document préparatoire prévoit que ce document aura à répondre à trois grands types de questionnement.

Le premier questionnement est bien banal : pourquoi un SRADDT ? Nous n'allons pas les examiner mais vous avez là quelques éléments de réponse possibles où apparaissent des mots clés, comme stratégie, cohérence, visibilité de la politique du Conseil régional. Nous analyserons plus à fond ces premiers éléments de réponse et les compléterons par d'autres.

Deuxième questionnement : comment concevoir ce SRADDT ? Nos suggestions, puisqu'il s'agira de cela, se situeront sur un triple plan.

Sur le plan du contenu, les SRADDT existants sont très divers, le CESR aura à se prononcer, par exemple, sur la part relative du territorial par rapport au thématique, sur la part relative du diagnostic, afin de ne pas refaire ce qui est déjà fait et sur le degré de précision et de concrétisation des préconisations, et là il faudra vraiment que nous réfléchissions.

Sur le plan de la forme, qui ne sera pas neutre dans un tel document et dépendra de ce qui précède, le CESR pourra, par exemple, au travers de ce document préparatoire, souhaiter que des chapitres explicites soient prévus pour chacun des trois grands sous-ensembles territoriaux : Nord, Sud et Loire moyenne. Il pourra peut-être, nous en discuterons, aller jusqu'à suggérer un sommaire indicatif, à discuter ultérieurement avec le Conseil régional, car un sommaire et la rédaction même des titres de chapitre engagent d'une certaine manière.

Enfin, le document se positionnera sur le plan de la participation des autres acteurs, ce qui est essentiel.

Troisième questionnement dans ce deuxième grand paragraphe : quel type de chantier ce SRADDT pourrait-il retenir ? Il s'agit dans le document préparatoire non pas de faire le SRADDT, mais d'être assez concret, explicite, à l'aide d'exemples, de chantiers possibles et évidemment éminemment souhaitables, pour que nous nous comprenions bien entre nous mais aussi avec le Conseil régional, s'agissant du type de chantier à envisager notamment.

Ces chantiers auront vraisemblablement vocation à être plus spécifiés territorialement qu'ils ne le sont dans bien d'autres documents, par ailleurs éminemment respectables.

Ces chantiers, dans ce, entre guillemets, « petit travail » qui va nous retenir jusqu'au lendemain des vacances, ne seront pas exclusifs d'autres chantiers, d'autres idées qui pourront émerger chez nous ou ailleurs. Encore une fois, il ne s'agit pas, dans cette étude, qui n'est pas très lourde, qui ne doit pas être très lourde, de faire une sorte de SRADDT vite fait.

Nous travaillerons un peu à la manière de la recherche, en toute modestie, en posant des hypothèses qui seront à creuser et éventuellement à valider ultérieurement avec le Conseil régional, dans le cadre du SRADDT lui-même.

Dernier paragraphe : la méthodologie. Elle prévoit de mobiliser largement le CESR. Le plus simple est de relire rapidement ce qui est écrit là : « Il conviendra, dès l'élaboration de ce document préalable d'articuler les travaux en cours, ceux de la section Prospective, ceux liés à l'Agenda 21, ceux des commissions du CESR, et de prendre en compte les études existantes, en termes de diagnostic comme de préconisations. »

Les commissions seront rapidement saisies – en fait, elles le sont d'ores et déjà – pour faire émerger quelques chantiers prioritaires, dans le champ de leurs compétences.

Elles s'organiseront – elles ont commencé à le faire – en conséquence : séances de travail, mini-groupes. Objectif souhaité : que chaque commission fasse émerger un petit nombre de chantiers concrets, à fort impact et/ou pouvoir de levier, comme cela a été indiqué voici deux minutes. Le groupe de travail SRADDT, qui va commencer à fonctionner, débattrà sur les propositions des commissions qui seront sollicitées à diverses étapes.

S'agissant de la composition du futur groupe de travail, nous avons tenu compte du souhait d'une géométrie relativement resserrée. Nous voulions – moi tout personnellement – que l'aspect territorial compte, et avec un certain équilibre. Claude n'est pas là, c'est dommage ! Pour respecter ceci, tout en donnant une certaine souplesse – cela renvoie à certain petit débat de tout à l'heure ! –, on constate une double géométrie :

- une formation permanente, même si le terme est un peu prétentieux, avec deux vice-présidents, les quatre présidents de commission, le président de la section Prospective et quatre conseillers au maximum – il y en aura quatre, je vous le dis tout de suite – désignés par les commissions qui siégeront aux côtés de leur président de commission et qui seront ou ont été choisis notamment en fonction de leur connaissance de telle ou telle problématique territoriale.

- les autres vice-présidents, présidents ou rapporteurs qui ne seraient pas astreints à siéger en formation permanente pourraient demander à venir ou pourraient être sollicités par le groupe de travail, de même que des conseillers qualifiés au plan thématique, certes, mais notamment plus particulièrement attachés à l'un des trois grands territoires régionaux.

J'ai regardé depuis la prise de parole de Claude ; au point de vue de l'équilibre, ce n'est pas parfaitement équilibré, effectivement. Cela donne cinq ou six membres permanents pour la Loire moyenne, trois pour le Berry et deux pour le Nord, l'Eure-et-Loir notamment. Cela étant, c'est à peu près proportionnel à la population, mais ce n'était pas le critère recherché, nous avons fait ce que nous avons pu.

Quant aux types de travaux, je ne vais pas les commenter tous. Simplement, je soulignerai pour terminer qu'ils devront s'intégrer dans cette démarche résolument territoriale :

- que ce soit en infraterritorial, des séances vont être organisées et animées par des conseillers du CESR du Sud région pour une séance ou une partie de séance, du Nord région pour une séance ou une partie de séance, de la Loire moyenne pour une troisième séquence ;

- ou que ce soit en extraterritorial où nous travaillerons avec plusieurs Régions ayant réalisé un SRADDT. Ce n'est pas encore complètement arrêté mais presque, nous serons à NANTES le 18 mars, à LILLE le 21. Nous serons à NANTES parce que rencontrer Pays de Loire est doublement intéressant ; c'est une région comme les autres, où le SRADDT est intéressant, mais elle est limitrophe et un SRADDT ne peut ignorer l'interrégionalité.

Le bouclage du document est prévu en octobre prochain.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le Rapporteur.

Avez-vous des observations sur ce cahier des charges ?

Monsieur COQUIN ?

**M. COQUIN.**- Rapidement, parce qu'il est déjà tard et je ne souhaite pas ennuyer toute l'assemblée, mais ce projet nous amène, à nous aussi, quelques questionnements.

Se lancer dans l'élaboration, en tout cas dans la présentation et les propositions d'élaboration d'un Schéma régional d'aménagement du territoire, impose de répondre à plusieurs questions préalables.

La première est de réfléchir sérieusement à la pertinence réelle d'un tel projet dans un cadre où toute volonté d'aménagement national du territoire est pour le moins réduite à sa simple expression. Il n'y a plus d'outil réel d'aménagement du territoire au niveau national. Passer simplement de ce système en pensant que, sous prétexte qu'il n'y a pas de Schéma national d'aménagement du territoire, ce sera aux Régions de prendre en charge, cela pose beaucoup de problèmes.

Cela ne simplifie pas les choses, bien au contraire. Il était beaucoup plus logique et cohérent, en tout cas naturel d'envisager de réfléchir à un Schéma d'aménagement du territoire au niveau régional quand il y avait en réalité un cadre national.

Pourquoi ? Parce qu'il y a des problèmes de cohérence géographique. Cela a d'ailleurs déjà été abordé dans la présentation qui nous a été faite.

Les premières questions auxquelles il faut répondre pour engager la réflexion sur ce genre de projet sont : quelle cohérence pouvons-nous développer notamment avec les Régions voisines ? Sur beaucoup de modèles proposés, par exemple pour les infrastructures ferroviaires, il est bien beau de réfléchir et de mettre des choses en place au niveau d'une région, encore reste-t-il à articuler les projets mis en œuvre d'une région à l'autre. C'est le premier point.

Après, il y a toute la logique d'intégration de ce projet territorial au processus de décisions, qu'elles soient nationales ou européennes.

Pour entrer dans cette logique, les premières questions auxquelles il faut répondre pour engager ce genre de projet sont : quelles réponses plus ou moins précises amène-t-on à ces questionnements ? Qu'est-ce qu'un SRADDT pourra amener dans ce contexte forcément compliqué ? Il faut qu'il réponde entre autres à ces questions ou alors à une question d'une autre forme : quel type de projet peut être mis en œuvre aujourd'hui et développé presque *stricto sensu* au niveau d'une région sans se trouver confronté avec tous les éléments extérieurs ?

En gros, comment fait-on pour avoir une cohérence avec les autres Régions ou comment fait-on pour définir de façon précise des projets qui peuvent se mettre en œuvre d'une manière quasiment uniquement régionale ? C'est la première réflexion qui doit être menée dans ce type de travail.

L'autre position qui nous a amené des questionnements au niveau du groupe CGT, c'est ce à quoi il faut réfléchir vraiment de façon importante. Il faut être clair : le risque de ce style d'opération est que ce soit un bel outil qui ne serve strictement à rien ; il y a un écueil considérable dans ce genre d'entreprise. Il faut donc bien poser les questions pour ne pas arriver à ce cas de figure.

L'autre type de questions qu'il faut vraiment se poser est : quel apport supplémentaire ce SRADDT amènera-t-il en tant que tel ?

Comment éviter les redondances avec ce qui existe déjà. Cela a été abordé dans le rapport, mais on voit bien que c'est une des difficultés importantes. En réalité, il existe des schémas régionaux sur la plupart des domaines d'intervention : pour la santé, l'éducation, la recherche, la formation professionnelle, tout autant que pour le développement économique et les transports.

La logique sur laquelle il faut travailler pour essayer de mettre en œuvre ce projet n'est certainement pas la plus facile ; c'est quel plus peut amener ce que nous voulons développer là dans un ensemble de schémas ou de réflexions déjà bien portés au niveau régional.

Ce sont, en gros, les questionnements que nous nous posons par rapport à l'élaboration de ce schéma.

Je conclurai par une forme de préconisation. Il nous semble, au niveau de la CGT, pour aborder ce genre de dossier – à notre sens, c'est souvent oublié, en tout cas pas réalisé de façon suffisante – qu'élaborer un SRADDT nécessiterait de partir d'un recensement concret des besoins exprimés par la population. C'est malheureusement souvent un des éléments clés dans tout ce travail de préparation et cela pourrait être l'originalité d'un travail mené par le CESR : ne pourrions-nous pas être un peu à la pointe pour essayer de recenser concrètement les besoins des populations de la région ?

Voilà en l'état ce que nous souhaitons dire dans un premier temps sur ce projet de SRADDT.

**M. le Président.**- Merci.

François NOBILI ?

**M. NOBILI.**- Une petite remarque.

Dans la proposition de composition, je remarque que le troisième collège a 5 membres sur 12. Qu'est-ce qui fait qu'il soit plus impliqué dans l'aménagement du territoire que les autres collèges ?

**M. MIRLOUP.**- Concernant une partie du groupe, sa désignation a relevé des commissions. Certaines ont tenu compte du critère collège, d'autres non. Il a surtout fallu trouver quelque chose qui tienne la route, c'est-à-dire des personnes qui d'abord acceptent, s'engagent, soient représentées en tant que telles. Je suis comme tout le monde, soucieux de ces choses, et l'aspect territorial, comme l'a dit Claude LEBEY d'ailleurs, est très important. Ce sera d'ailleurs un des éléments de réponse que je fournirai à notre ami tout à l'heure.

**M. le Président.**- Pouvez-vous répondre à la première question ?

**M. MIRLOUP.**- Dire que ce dossier que l'on m'a demandé de coordonner, est facile, non ! Il est effectivement « pas facile », car on essaie de pousser à la roue l'institution à faire quelque chose qu'elle n'a jamais fait.

Le Conseil régional, qu'il soit de droite ou de gauche, peu importe, n'a jamais fait de plan régional. C'est une des seules Régions, sinon la seule !

Cela étant, ce n'est pas un plan régional ; cela se veut beaucoup plus territorial ; ce n'est pas l'équivalent d'un plan national. Quand tu fais référence au niveau national, justement ce sera tel – le groupe va essayer de le déterminer – qu'il ne devra pas être une sorte de mini-plan régional par rapport à ce qu'était le plan quinquennal ou quadriennal national qui était très thématique et un peu flou.

Tu as posé la question de la pertinence. Je me retournerai d'abord vers les personnes du CESR qui m'ont précédé : cela fait une dizaine d'années que le CESR réfléchit à cela. Là, un groupe de réflexion, pendant trois séances, a réfléchi uniquement à cela. Le rapport qui devrait sortir en octobre est en partie fait justement pour montrer cette pertinence... et ses limites, pourquoi pas ! Nous ne roulons pas les épaules ! Mais j'aurais tendance à dire : raison de plus, il n'y a pas de SRADDT, il n'y a pas eu d'équivalent ; il y a eu un certain nombre de schémas ou autres documents, mais justement, ce grand nombre – cela apparaît dans le CDC mais je ne l'ai pas dit – fait que, même au Conseil régional, quand on discute avec les conseillers régionaux, on s'aperçoit que la mise en cohérence de ces différents documents – ce qui ne préjuge pas de leur contenu, qui peut être excellent – pose problème au Conseil régional lui-même.

On s'en aperçoit, par exemple, dans certains ateliers sur l'Agenda 21, où à plusieurs reprises on bute sur le fait qu'il n'y a pas de document de type SRADDT.

Tu as fait allusion à la nécessaire prise en compte des autres régions. C'est pour cette raison que nous voulions au moins voir Pays de Loire mais aussi que nous n'excluons pas de voir, pour tel ou tel dossier, par exemple TGV, avec l'Auvergne ou le Limousin, des contacts étant déjà existants depuis un certain temps.

L'intégration aux propositions nationales, c'est toi-même qui as dit qu'il n'y avait plus d'aménagement du territoire, depuis pas mal d'années d'ailleurs, gauche et droite réunies. Bien ! C'est peut-être un peu simplificateur, mais ce n'est pas complètement faux. Effectivement, il n'y a pas à intégrer grand-chose à quelque chose qui n'existe pas !

Par conséquent, si nous, Région, institution, CESR à notre place, Conseil régional à sa place, sur des choses essentielles, sur des attentes essentielles de la population et des entreprises, par conséquent au niveau de l'emploi, par exemple, nous ne nous manifestons pas pour pousser à la roue, pour mettre en épingle, pour nous faire remarquer, dans le bon sens du terme, je crains qu'au niveau national, on écoute plus des Régions qui le font depuis un certain temps. Là aussi, j'aurais donc tendance à dire, à titre personnel : raison de plus !

La notion de redondance, troisième remarque que tu as formulée, nous nous la sommes posée et nous allons continuer à nous la poser, mais l'une des raisons d'être du SRADDT et du document préparatoire est justement de faire en sorte qu'il n'y ait pas toute une panoplie de documents dont le grand public – tu parlais de la population – est complètement ignorant et dont les acteurs eux-mêmes – je ne parle pas forcément de l'institution régionale, encore que ! – ne perçoivent pas obligatoirement les limites et les contenus, lesquels sont souvent thématiques. La notion d'infrarégionalité nous semble importante.

Tu as fait allusion aux besoins de la population et au fait de l'écouter. C'est une des vocations du CESR ; je ne dis pas que ce n'en est pas une du Conseil régional, mais c'est évidemment une de nos vocations.

C'est pour cette raison que, modestement, nous avons pensé qu'il serait bon que certains d'entre nous vivant au Nord, vivant au Sud, vivant à TOURS, à BLOIS ou à MONTARGIS, viennent « témoigner », entre guillemets, non pas pour nous faire un exposé universitaire sur ce qu'est le Berry, avec un grand I, grand II, grand III, mais un peu dans ton esprit.

**M. le Président.**- Si le rapporteur m'y autorise, je voudrais apporter deux éléments complémentaires, à mon tour.

Nous sommes peut-être parfois un peu brutaux dans nos expressions mais nous pouvons considérer que ni la DIACT ni les SIACT ne sont de nature à constituer une politique d'aménagement du territoire au plan national.

Néanmoins, nous sommes obligés de faire le constat de manière lucide qu'au fil des SIACT se prennent des décisions qui impactent nos territoires. Une des raisons pour lesquelles nous exprimons une certaine motivation à travers un SRADDT régional, c'est que, pour le moins, nous avons fait un exercice, qui manque à cette région, de définir les grandes priorités sur lesquelles la Région entend pousser certains objectifs, donc jouer son rôle non seulement de sensibilisation mais aussi – je n'aime pas beaucoup le terme – de *lobbying*, là où il faut l'exercer parce qu'on sait comment se prennent des décisions. Nous pensons que c'est de nature à renforcer la lisibilité de ce qu'est le territoire régional, de ses besoins, qui sont évidemment à relayer ou à connecter à ceux des populations. Il y a les besoins génériques, transversaux à la région sur lesquels il nous apparaît que l'exercice mené tous les six ans à travers le CPER n'est pas forcément constitutif d'une démarche, non seulement de planification mais de réflexion un peu systémique autour de l'avenir du territoire régional et de ses besoins en matière d'infrastructures ou autres.

La deuxième remarque que je voudrais faire est liée à une expression que nous manifestons régulièrement ici : la traduction d'une gouvernance qui pourrait être utilement formalisée, renforcée au niveau de ce territoire régional et, en particulier, bien sûr avec l'État et l'Europe, mais surtout sur l'infrarégional, dans la mesure où, entre les différents niveaux de collectivité, on ne peut quand même pas dire dans cette région que la gouvernance, au sens des projets, au sens d'abord du partage de l'analyse des spécificités de ce territoire régional, de ses besoins, tout cela fasse l'objet d'une appropriation partagée et, du coup, génératrice par-dessus de priorités à mettre en œuvre à travers les politiques publiques.

Cette dimension nous apparaît devoir être mieux appréhendée, d'abord parce – je le dis sans aucun détour – nous sommes tous conscients ici que la ressource publique impose de plus en plus d'efficacité dans le traitement que nous en faisons. Si nous ne sommes pas en capacité, au regard des moyens qui arrivent dans la région, de ceux qui sont générés par ses habitants, de mettre un peu plus de clarification, d'intelligence dans le portage des projets, de mettre en œuvre le partage des priorités, bref, de jouer cet effet de gouvernance de manière plus accrue, nous passons à côté d'un des objectifs qui, semble-t-il, devient plus que nécessaire.

En introduisant cette réflexion à un SRADDT... Ne nous trompons pas de sujet, le CESR ne sera pas le rédacteur d'un SRADDT. Le CESR a pour vocation d'éclairer les décideurs publics, en l'occurrence le Conseil régional, sur l'utilité qu'il y aurait, à partir de l'argumentation que nous allons être capables de développer, à construire ce SRADDT.

Je le dis ici et je l'ai déjà dit en d'autres lieux : un SRADDT n'a de sens que dès lors qu'il est porté, construit avec l'ensemble non seulement de la population mais aussi des instances qui, à un moment ou à un autre, sont en capacité d'intervenir notamment au travers de leurs propres compétences ou de leurs propres prérogatives. Or, cela suppose à l'évidence que, dans l'articulation non seulement des politiques publiques mais aussi des instances en charge de l'élaboration des projets sur les territoires, nous puissions favoriser l'émergence de cette gouvernance un peu *relookée* ou un peu nouvelle.

De ce point de vue, il m'apparaît de plus en plus nécessaire de se mettre d'accord sur un certain nombre de grands sujets. On l'a évoqué à travers la prospective ce matin. La dimension démographique et ses conséquences est un aspect ; les questions d'infrastructure en sont un autre ; l'accès aux services publics en est un troisième, l'accès aux soins, etc. La question de la santé publique dans cette région va devenir sans doute centrale. Les moyens en matière d'éducation et de formation : voilà un autre sujet, par un autre biais, mais on est bien dans le même giron ou dans le même besoin de mieux coordonner et surtout de donner du sens à ces politiques publiques.

Il nous apparaît qu'un SRADDT pourrait avoir justement cette vocation de mieux coordonner des démarches actuelles un peu éparpillées, de les rassembler autour d'objectifs partagés par l'ensemble des acteurs régionaux et, derrière cela, de faire en sorte que la ressource publique puisse s'appliquer de manière plus efficiente, au regard des possibilités qui nous sont offertes.

Soyons intellectuellement honnêtes entre nous : quand on voit, sur les deux ou trois derniers CPER, les pertes en charge constatées d'un CPER sur l'autre, entre des programmations mal pensées au départ ou insuffisamment préparées et la capacité de mobiliser les ressources prévues à cet effet, on peut se dire que nous avons quelques marges de manœuvre devant nous.

Cela supposera – Bernard DEMAN est en face de moi –, y compris dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et des moyens affectés dans cette dimension, à un certain moment, que nous soyons d'accord sur l'essentiel et qu'à partir de là, en dehors des échéances électorales qui, de temps en temps, viennent polluer ici ou là la vie publique – mais il ne faut pas en faire une barrière systématique –, nous puissions avancer de manière ordonnée par rapport à ces grandes priorités.

Je crois que c'est le sens de la démarche entamée. Elle est exigeante. Nous avons quelques embûches devant nous et nous en sommes conscients. En même temps, de manière très lucide – c'est le sens des quelques déplacements qui seront programmés dans telle ou telle région –, d'autres Régions ont élaboré ces SRADDT. Nous avons eu l'occasion d'ailleurs d'entendre, voici deux ou trois ans, le président du CES de Bretagne qui était venu nous exposer la démarche qu'ils avaient entamée chez eux ; on peut dire que la Bretagne a peut-être plus de cohérence que la Région Centre, mais, pour ceux qui voyagent et qui connaissent un peu la Bretagne, entre l'Est, l'Ouest, le Nord et le Sud de la Bretagne, il y a de très grandes différences. Suivant qu'on est plutôt bordure côtière ou dans l'hinterland, les avis ne sont pas tout à fait les mêmes. Malgré tout, il y a eu définition d'une politique régionale autour de ces questions d'aménagement, de développement, donc de capacité à rassembler les acteurs.

Voilà le sens de la démarche. Certains jugeront qu'elle est ambitieuse, optimiste, peut-être démesurée à l'échelle du CESR, nous verrons bien.

Notre propos, sachez-le parce que c'est un sujet que nous remettrons en discussion lors d'un Bureau commun avec le Conseil régional, vise à faire en sorte que le Président du Conseil régional nous saisisse à un moment donné, après que nous aurons rendu cette première étude, plus officiellement sur tel ou tel point préparatoire à l'élaboration d'un SRADDT en région.

Encore une fois, il ne s'agit pas pour nous de réinventer l'eau chaude, ce n'est pas le sujet. Il est peut-être de mieux coordonner et mieux faire valoir nos atouts mais également nos faiblesses dans tel ou tel domaine ; nous en avons quelques capacités, ici au CESR, en tout cas dans l'expression.

Forts de tout cela, avez-vous quelques remarques complémentaires ou des questions ?

Gustave VERGNEAU ?

**M. VERGNEAU.-** Il faut bien marquer que le SRADDT normalement a une dimension prospective. Il ne s'agit pas de résoudre les problèmes d'aujourd'hui mais ceux de demain, ceux posés aujourd'hui et de préparer l'avenir de la région de demain. Des travaux ont été faits par le CESR, il ne faut pas les oublier. Je ne serai pas plus précis mais il faut bien voir cette dimension prospective du SRADDT.

C'est la raison de travailler aussi avec les CPER. Le SRADDT et la section Prospective devront également travailler d'un commun accord, c'est évident.

**M. le Président.-** Avec ces quelques explications, pouvons-nous convenir d'approuver ce cahier des charges ?

Notre rapporteur intègre les remarques qui ont été faites, bien évidemment.

Juste un petit mot, Monsieur COQUIN : il faut que nous regardions comment mener le travail de terrain par rapport à l'expression des besoins des populations.

Je voudrais faire volontairement le lien avec le travail que mène Guy JANVROT de son côté par rapport au Conseil de développement. Nous avons aussi cette entrée qui peut nous permettre de nourrir non seulement des réflexions mais aussi des expressions plus locales et plus territoriales. Il faudra utilement faire le pont entre les deux démarches.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vais lever la séance.

Nous nous retrouverons après le déjeuner. Yves ROTY prendra la présidence. Je vous prie de m'excuser, je dois m'absenter absolument en début d'après-midi.

Celui-ci se déroulera de la manière suivante :

- Bernard DUBOIS fera une introduction avec quelques rappels sur l'objet de cet après-midi ;

- Éric PORTAL fera une présentation de 45 minutes environ sur la construction budgétaire régionale, qui pourrait être suivie de questions-réponses. Je fais confiance à notre Rapporteur du Budget pour apporter les compléments également utiles à la discussion.

Bon appétit et merci de votre participation durant cette matinée.

N'oubliez pas, pour les quatre collèges, les représentants au sein du groupe « Femmes ».

*(La séance est levée à 12 heures 55.)*